



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL
Kantonspolizei POL

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2012

Utilisation autorisée sous
condition d'indication de la source

Table des matières

1	Aperçu.....	6
1.1	Infractions selon la loi.....	6
1.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	6
1.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi.....	7
1.2	Infractions du Code pénal (CP).....	7
1.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP).....	7
1.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	8
1.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	9
1.3	Infractions selon la répartition géographique.....	10
1.3.1	Code pénal (CP).....	10
1.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	10
1.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	11
1.3.1.3	Fréquence (‰) par commune.....	12
1.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	13
1.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	14
1.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	14
1.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	15
1.3.2.3	Fréquence (‰) par commune.....	16
1.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	17
1.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	18
1.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	18
1.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	19
1.3.3.3	Fréquence (‰) par commune.....	20
1.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
1.4	Prévenus selon la loi.....	22
1.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	22
1.4.1.1	Code pénal (CP).....	22
1.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	23
1.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	23
1.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour).....	24
1.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour.....	25
1.4.3.1	Code pénal (CP).....	26
1.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	27
1.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	28
1.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	29
1.4.4.1	Code pénal (CP).....	29
1.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	29
1.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	30
1.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	30

2	Partie détaillée.....	31
2.1	Infractions de violence.....	31
2.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	31
2.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	32
2.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	33
2.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	33
2.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	34
2.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	35
2.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	35
2.1.4.2	Lésions corporelles graves	35
2.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	36
2.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	37
2.2	Violences domestiques.....	38
2.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	39
2.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
2.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	41
2.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	42
2.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
2.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
2.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
2.4	Infractions contre le patrimoine.....	45
2.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
2.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	46
2.5	Brigandage.....	47
2.5.1	Brigandage selon l'instrument	47
2.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	47
2.6	Vol.....	48
2.6.1	Répartition selon le type de vol	48
2.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	49
2.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	49
2.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	49
2.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
2.7	Vol de véhicule.....	51
2.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	51
2.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	51
2.8	Dommmages à la propriété.....	52
2.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	52
2.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	52
2.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	53
2.8.4	Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	54

2.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	55
2.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	55
2.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	56
2.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction.....	57
2.9.3.1	Consommation par substances.....	57
2.9.3.2	Trafic par substances.....	58
2.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	59
2.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	59
2.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	59
2.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	60
2.9.5	Décès dus à la drogue: évolution.....	60
2.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	61
2.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	62
2.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	62
2.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions.....	63
3	Évolution	64
3.1	Tableaux	64
3.1.1	Infractions selon la loi.....	64
3.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	65
3.1.3	Code pénal: Infractions par district.....	66
3.1.4	Code pénal: Infractions par commune.....	67
3.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	68
3.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district.....	68
3.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune.....	69
3.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	70
3.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	70
3.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune.....	71
3.1.11	Infractions de violence.....	72
3.1.12	Infractions de violence domestique.....	73
3.1.13	Infractions contre le patrimoine.....	74
3.2	Graphiques	75
3.2.1	Infractions selon la loi.....	75
3.2.2	Code pénal: sélection de titres.....	76
3.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	76
3.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	77
3.2.5	Infractions contre le patrimoine.....	77
3.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78
4	Glossaire méthodologique	79
4.1	Introduction	79
4.2	Définitions	79
4.2.1	Le cas/l'affaire.....	79
4.2.2	L'infraction.....	79

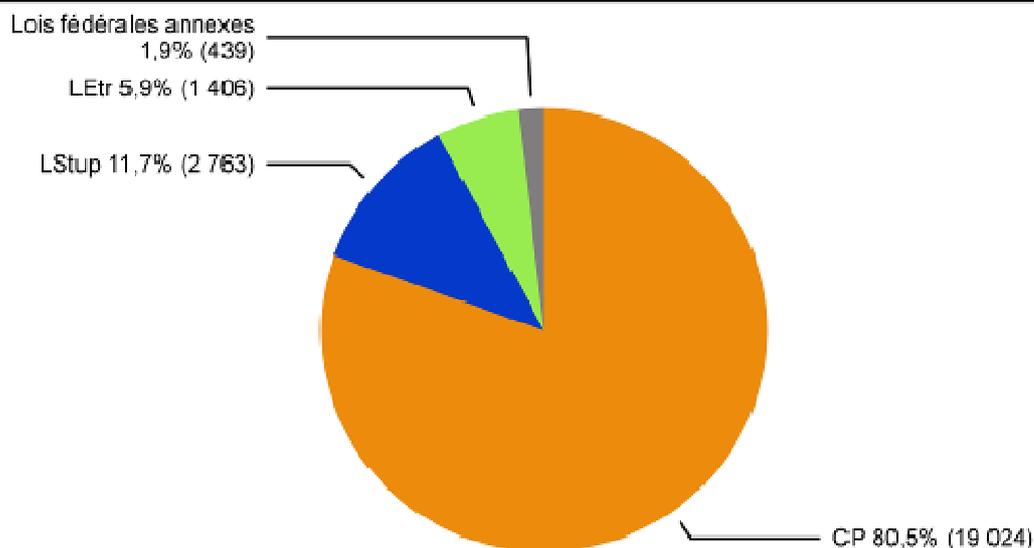
4.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	79
4.2.4	La personne lésée	79
4.2.5	La population résidante permanente	79
4.2.6	Etat des communes	80
4.3	Principes d'exploitation des données	80
4.3.1	Statistique de sortie	80
4.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	80
4.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	80
4.4	Chiffres clés	80
4.4.1	Chiffres absolus	80
4.4.2	Chiffres relatifs.....	80
4.4.3	Graphiques	81
5	Index des tableaux	82
6	Index des figures.....	83

1 Aperçu

1.1 Infractions selon la loi

1.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

1.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	14 209	27%	19 024	37%	34%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 385	98%	2 763	99%	16%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	706	100%	1 406	100%	99%
Autres lois fédérales annexes	262	79%	439	83%	68%

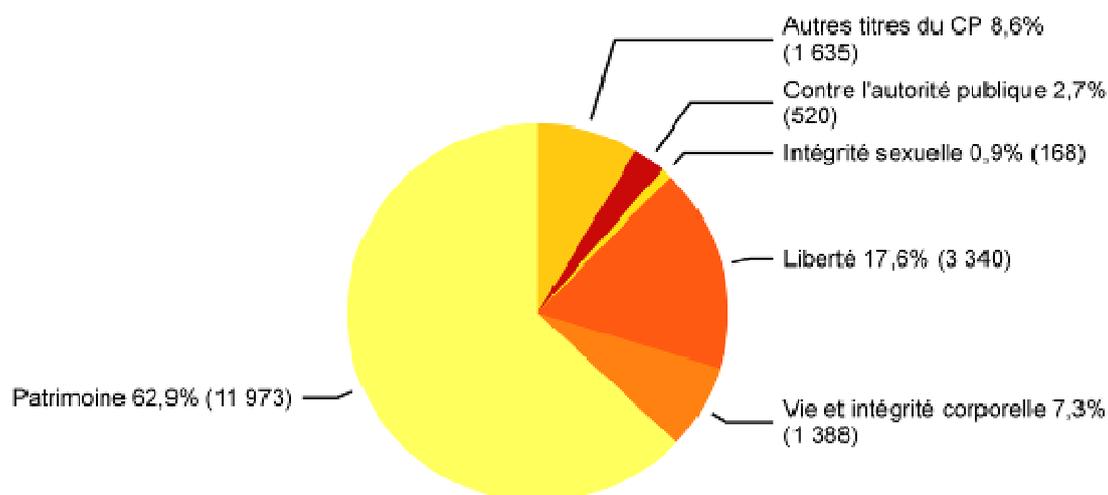
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

1.2 Infractions du Code pénal (CP)

1.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

1.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

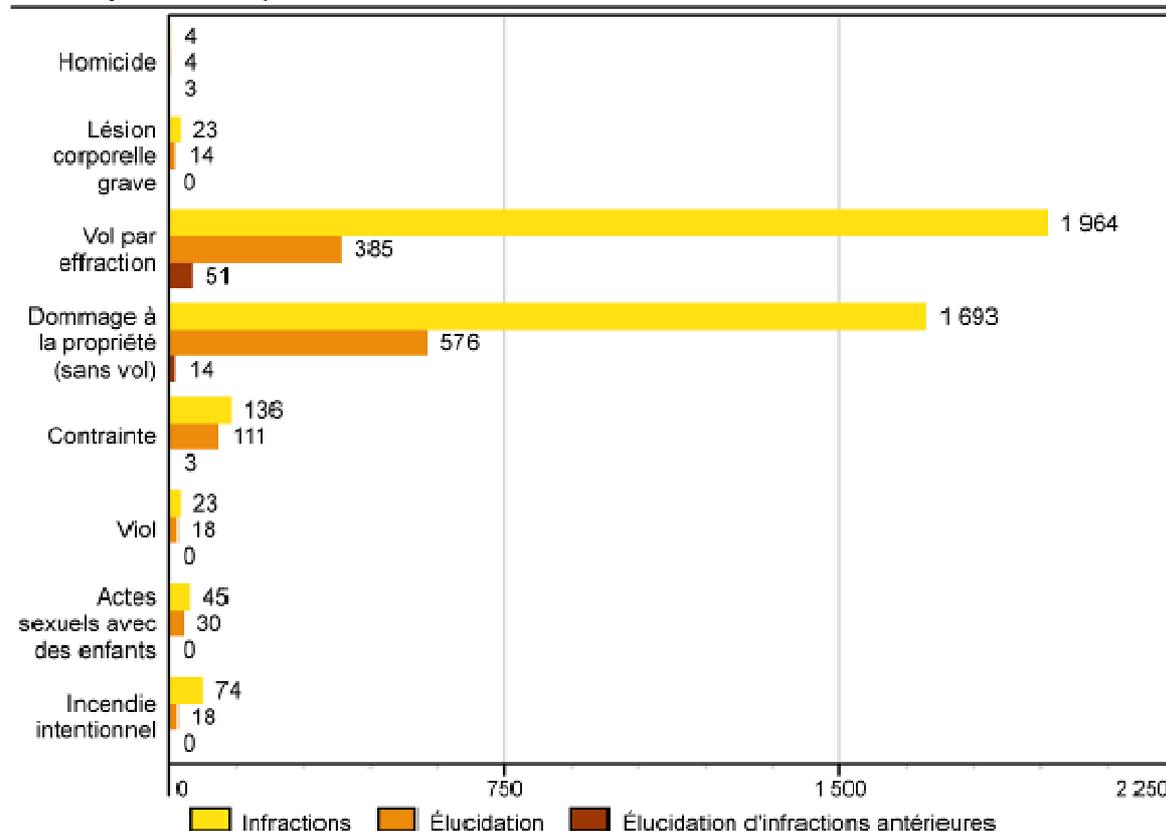
	2011		2012		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	14 209	26,7%	19 024	37,2%	34%
Total vie et intégrité corporelle	965	78,4%	1 388	86,5%	44%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	17	58,8%	23	60,9%	35%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	347	75,8%	530	85,1%	53%
Total patrimoine	9 224	13,8%	11 973	24,2%	30%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 551	11,9%	5 897	21,7%	30%
dont vol par effraction	1 422	11,1%	1 964	19,6%	38%
dont vol à l'arrachée	26	11,5%	29	17,2%	12%
Vol de véhicule	883	6,6%	821	6,8%	-7%
Brigandage (Art. 140)	38	34,2%	56	46,4%	47%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 361	17,6%	1 693	34,0%	24%
Escroquerie (Art. 146)	93	30,1%	242	51,7%	160%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	70,6%	37	18,9%	118%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	4	100,0%	7	85,7%	75%
Total honneur, domaine secret ou privé	796	64,9%	1 088	75,5%	37%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	126	44,4%	172	55,2%	37%
Total liberté	2 431	29,5%	3 340	37,6%	37%
Menaces (Art. 180)	458	83,8%	669	85,1%	46%
Contrainte (Art. 181)	74	59,5%	136	81,6%	84%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	13	92,3%	9	66,7%	-31%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	103	57,3%	139	69,8%	35%
Total intégrité sexuelle	119	58,8%	168	66,7%	41%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	38	63,2%	45	66,7%	18%
Viol (Art. 190)	13	84,6%	23	78,3%	77%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	60,0%	10	20,0%	0%
Pornographie (Art. 197)	9	88,9%	29	86,2%	222%
Total danger collectif	165	20,6%	187	20,3%	13%
Incendie intentionnel (Art. 221)	38	21,1%	74	24,3%	95%
Total autorité publique	250	97,2%	520	96,3%	108%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	128	96,9%	277	96,4%	116%
Total administration de la justice	47	87,2%	92	91,3%	96%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	100,0%	4	50,0%	100%
Autres infractions du Code pénal	212	67,0%	268	64,9%	26%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

1.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

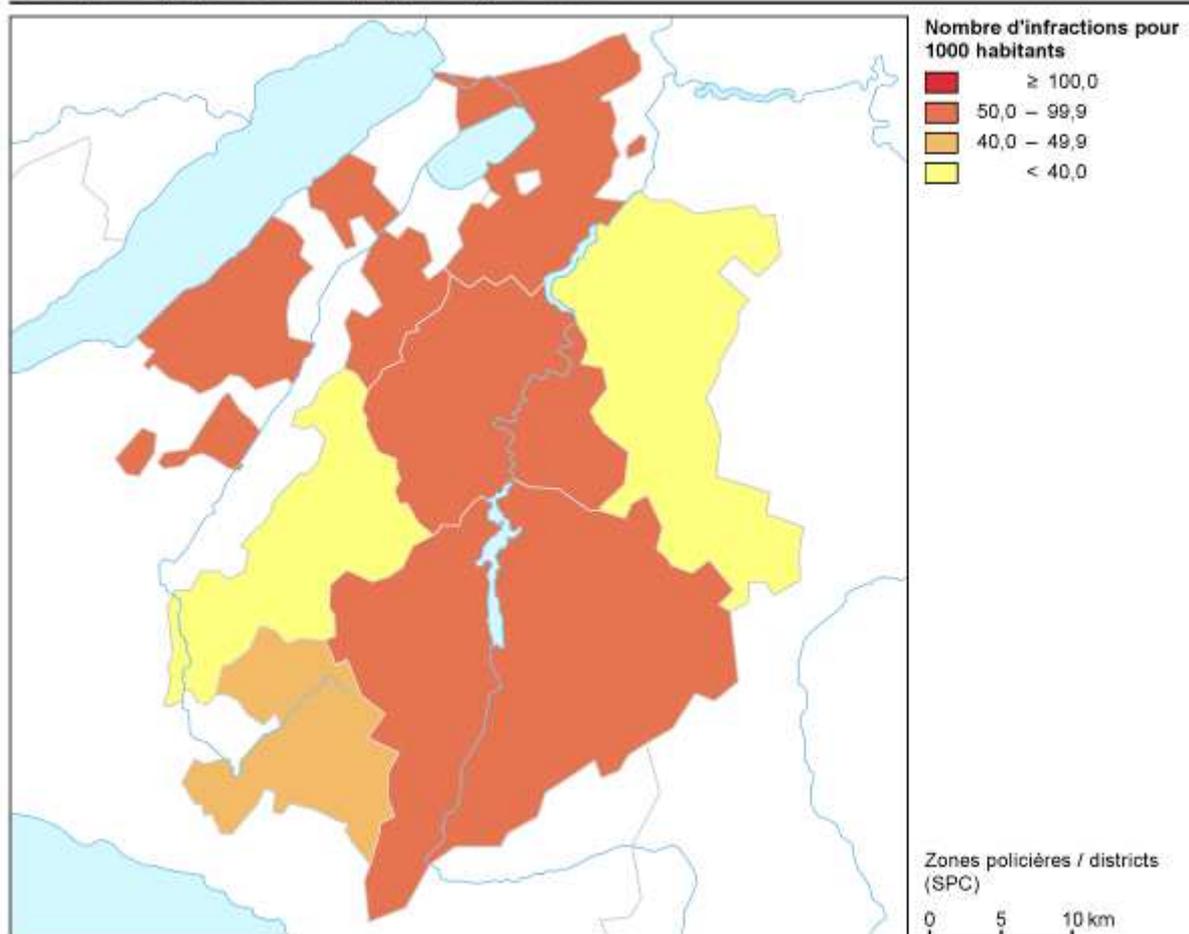
1.3 Infractions selon la répartition géographique

1.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

1.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: PKS (2012), Statpop (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

1.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

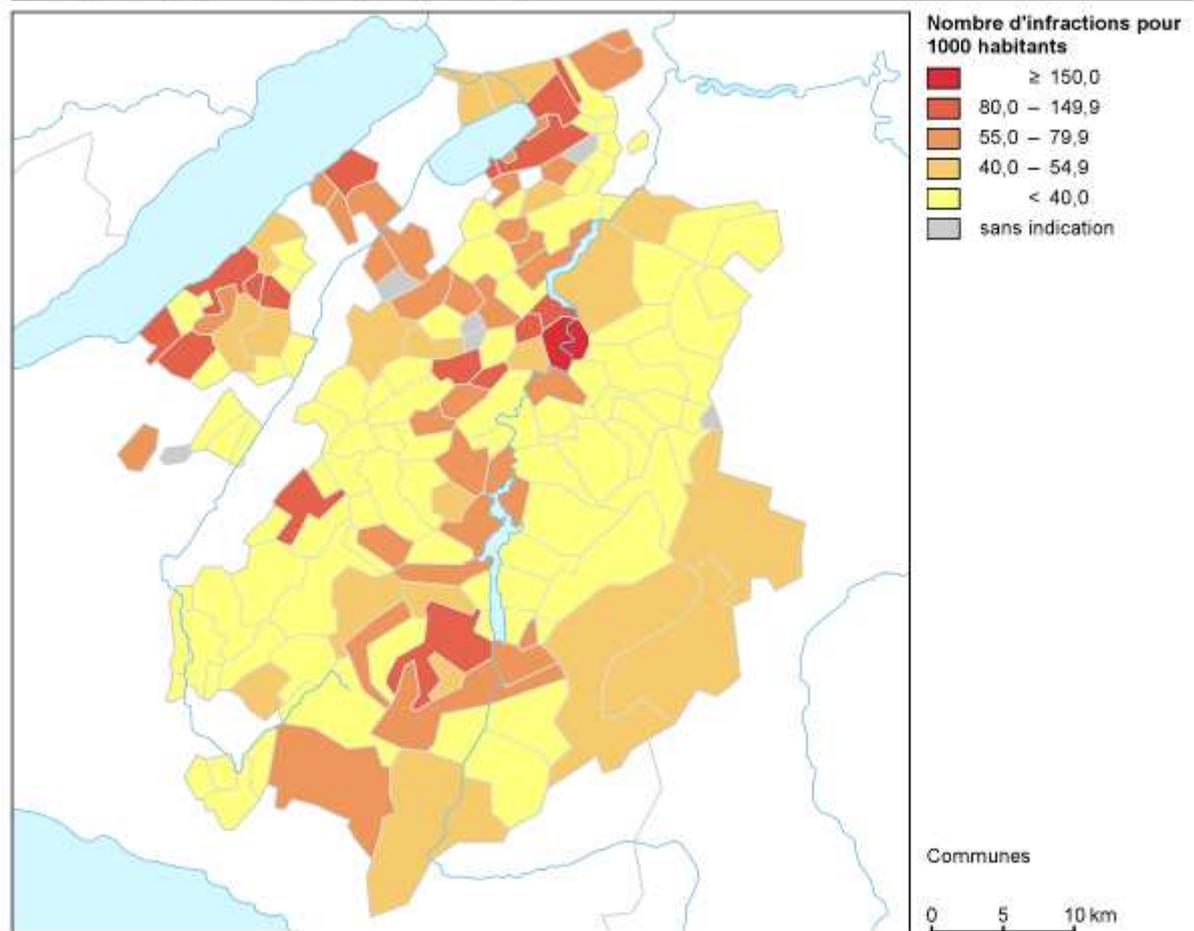
	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Sarine	6 816	94 849	71,9	9 366	96 979	96,6	37%
La Gruyère	2 394	46 415	51,6	3 102	47 594	65,2	30%
La Broye	1 232	26 525	46,4	1 909	27 544	69,3	55%
See / Lac	1 462	32 911	44,7	1 907	33 419	57,1	30%
Sense	989	41 113	24,3	1 209	41 533	29,1	22%
La Glâne	627	20 708	30,6	796	21 097	37,7	27%
La Veveyse	683	15 972	42,8	693	16 502	42,0	1%
Inconnu Canton Fribourg	6	s.i.	s.i.	42	s.i.	s.i.	600%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

1.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	4 218	34 897	120,9	5 866	35 680	164,4	39%
Bulle	1 562	18 947	82,4	1 851	19 592	94,5	19%
Villars-sur-Glâne	666	11 397	58,4	591	11 762	50,2	-11%
Marly	354	7 579	46,7	516	7 653	67,4	46%
Düdingen	265	7 325	36,2	335	7 383	45,4	26%
Murten	476	6 125	77,7	607	6 203	97,9	28%
Châtel-Saint-Denis	398	5 727	69,5	354	5 943	59,6	-11%
Estavayer-le-Lac	470	5 554	84,6	689	5 791	119,0	47%
Wünnewil-Flamatt	200	5 322	37,6	211	5 319	39,7	5%
Kerzers	219	4 598	47,6	260	4 654	55,9	19%
Romont (FR)	324	4 588	70,6	395	4 621	85,5	22%
Schmitten (FR)	119	3 801	31,3	90	3 901	23,1	-24%
Gurmels	93	3 857	24,1	85	3 844	22,1	-9%
Courtepin	152	3 246	46,8	213	3 379	63,0	40%
Bösingen	57	3 286	17,3	135	3 308	40,8	137%
Givisiez	170	3 010	56,5	247	3 031	81,5	45%
Tafers	81	2 851	28,4	105	3 022	34,7	30%
Attalens	80	2 909	27,5	114	3 006	37,9	43%
Le Mouret	77	2 919	26,4	118	2 990	39,5	53%
Domdidier	118	2 702	43,7	177	2 825	62,7	50%
Belfaux	99	2 723	36,4	161	2 789	57,7	63%
Granges-Paccot	257	2 608	98,5	364	2 729	133,4	42%
Ursy	49	2 419	20,3	46	2 489	18,5	-6%
Ueberstorf	15	2 367	6,3	31	2 382	13,0	107%
Broc	84	2 296	36,6	167	2 278	73,3	99%
Hauterive (FR)	79	2 178	36,3	62	2 226	27,9	-22%
Neyruz (FR)	69	2 126	32,5	124	2 208	56,2	80%
Riaz	56	2 153	26,0	98	2 181	44,9	75%
Corminboeuf	84	2 134	39,4	75	2 142	35,0	-11%
Siviriez	26	2 076	12,5	31	2 124	14,6	19%
Farvagny	52	2 093	24,8	145	2 114	68,6	179%
Montagny (FR)	68	2 044	33,3	98	2 083	47,0	44%
Vuadens	45	1 982	22,7	72	2 045	35,2	60%
Vuisternens-devant-Romont	49	1 955	25,1	48	2 024	23,7	-2%
Bas-Vully	87	1 963	44,3	99	1 991	49,7	14%
Alterswil	14	1 929	7,3	33	1 946	17,0	136%
St. Antoni	12	1 925	6,2	22	1 924	11,4	83%
Plaffeien	83	1 911	43,4	77	1 904	40,4	-7%
Gruyères	80	1 789	44,7	108	1 867	57,8	35%
Charmey	55	1 849	29,7	77	1 852	41,6	40%
Autres communes	2 747	95 333	s.i.	4 127	97 463	s.i.	50%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

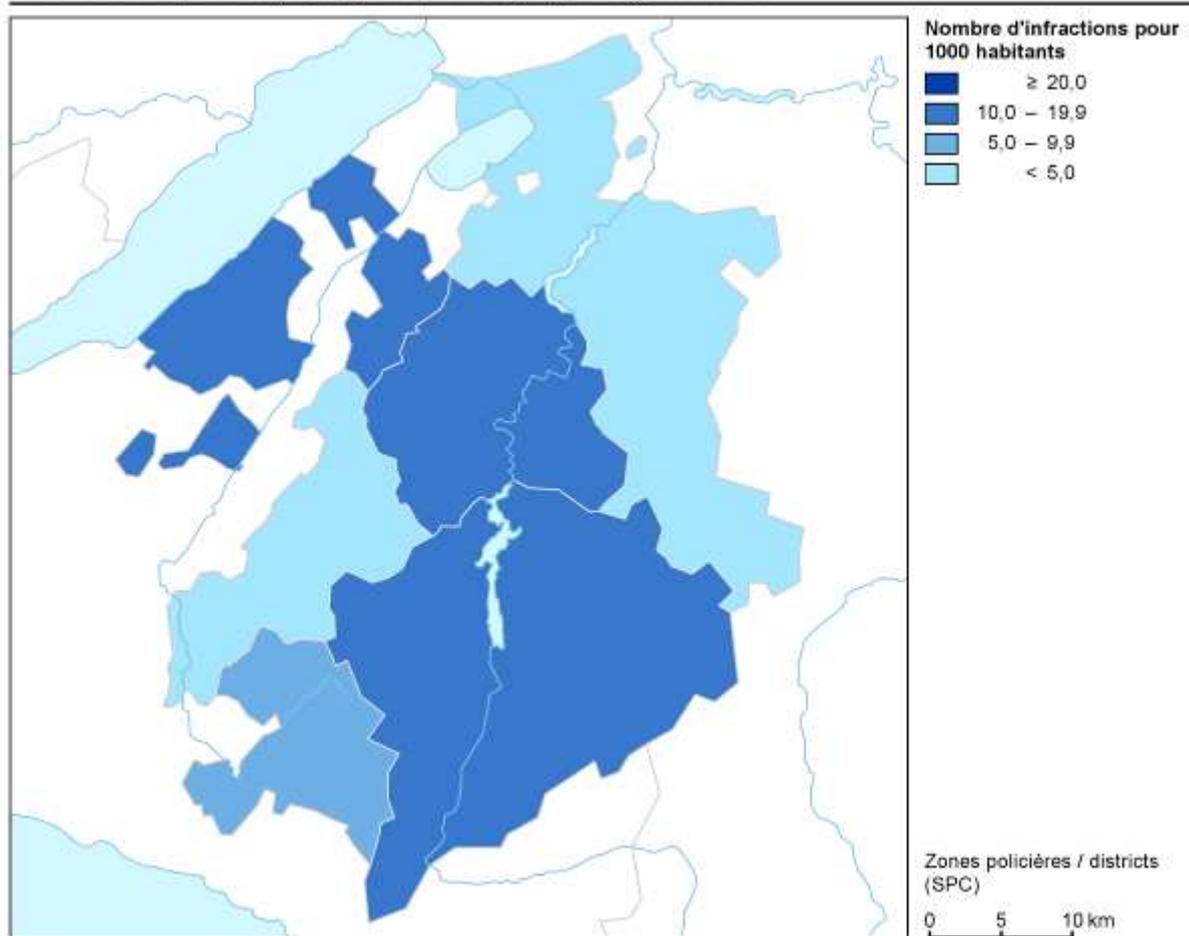
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

1.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

1.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

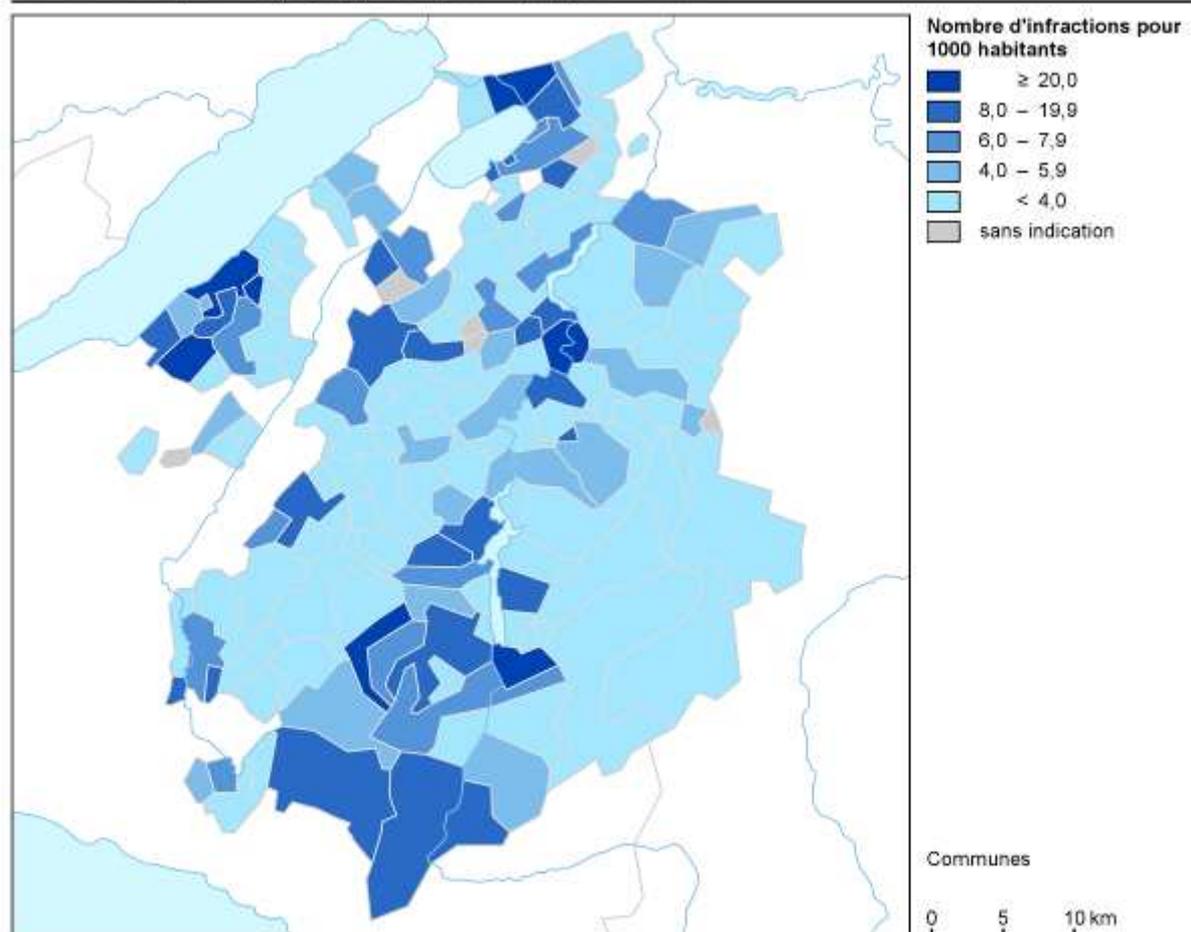
	2011			2012			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
La Sarine	1 195	94 849	12,6	1 355	96 979	14,0	13%
La Gruyère	397	46 415	8,6	519	47 594	10,9	31%
La Broye	316	26 525	11,9	388	27 544	14,1	23%
See / Lac	141	32 911	4,3	163	33 419	4,9	16%
Sense	160	41 113	3,9	123	41 533	3,0	-23%
La Veveyse	91	15 972	5,7	111	16 502	6,7	22%
La Glâne	84	20 708	4,1	101	21 097	4,8	20%
Inconnu Canton Fribourg	1	s.i.	s.i.	3	s.i.	s.i.	200%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

1.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	923	34 897	26,4	1 022	35 680	28,6	11%
Bulle	263	18 947	13,9	285	19 592	14,5	8%
Villars-sur-Glâne	44	11 397	3,9	31	11 762	2,6	-30%
Marly	59	7 579	7,8	113	7 653	14,8	92%
Düdingen	52	7 325	7,1	25	7 383	3,4	-52%
Murten	53	6 125	8,7	38	6 203	6,1	-28%
Châtel-Saint-Denis	68	5 727	11,9	72	5 943	12,1	6%
Estavayer-le-Lac	181	5 554	32,6	257	5 791	44,4	42%
Wünnewil-Flamatt	24	5 322	4,5	22	5 319	4,1	-8%
Kerzers	15	4 598	3,3	18	4 654	3,9	20%
Romont (FR)	56	4 588	12,2	59	4 621	12,8	5%
Schmitten (FR)	18	3 801	4,7	18	3 901	4,6	0%
Gurmels	5	3 857	1,3	3	3 844	0,8	-40%
Courtepin	17	3 246	5,2	12	3 379	3,6	-29%
Bösingen	13	3 286	4,0	26	3 308	7,9	100%
Givisiez	31	3 010	10,3	44	3 031	14,5	42%
Tafers	2	2 851	0,7	5	3 022	1,7	150%
Attalens	9	2 909	3,1	9	3 006	3,0	0%
Le Mouret	0	2 919	0,0	16	2 990	5,4	s.i.
Domdidier	19	2 702	7,0	18	2 825	6,4	-5%
Belfaux	19	2 723	7,0	18	2 789	6,5	-5%
Granges-Paccot	29	2 608	11,1	22	2 729	8,1	-24%
Ursy	3	2 419	1,2	2	2 489	0,8	-33%
Ueberstorf	0	2 367	0,0	3	2 382	1,3	s.i.
Broc	17	2 296	7,4	47	2 278	20,6	176%
Hauterive (FR)	7	2 178	3,2	10	2 226	4,5	43%
Neyruz (FR)	2	2 126	0,9	6	2 208	2,7	200%
Riaz	6	2 153	2,8	9	2 181	4,1	50%
Corminboeuf	4	2 134	1,9	9	2 142	4,2	125%
Siviriez	2	2 076	1,0	2	2 124	0,9	0%
Farvagny	5	2 093	2,4	4	2 114	1,9	-20%
Montagny (FR)	12	2 044	5,9	20	2 083	9,6	67%
Vuadens	21	1 982	10,6	14	2 045	6,8	-33%
Vuisternens-devant-Romont	6	1 955	3,1	6	2 024	3,0	0%
Bas-Vully	13	1 963	6,6	44	1 991	22,1	238%
Alterswil	3	1 929	1,6	2	1 946	1,0	-33%
St, Antoni	6	1 925	3,1	2	1 924	1,0	-67%
Plaffeien	13	1 911	6,8	2	1 904	1,1	-85%
Gruyères	1	1 789	0,6	12	1 867	6,4	1 100%
Charmey	2	1 849	1,1	4	1 852	2,2	100%
Autres communes	362	95 333	s.i.	432	97 463	s.i.	19%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

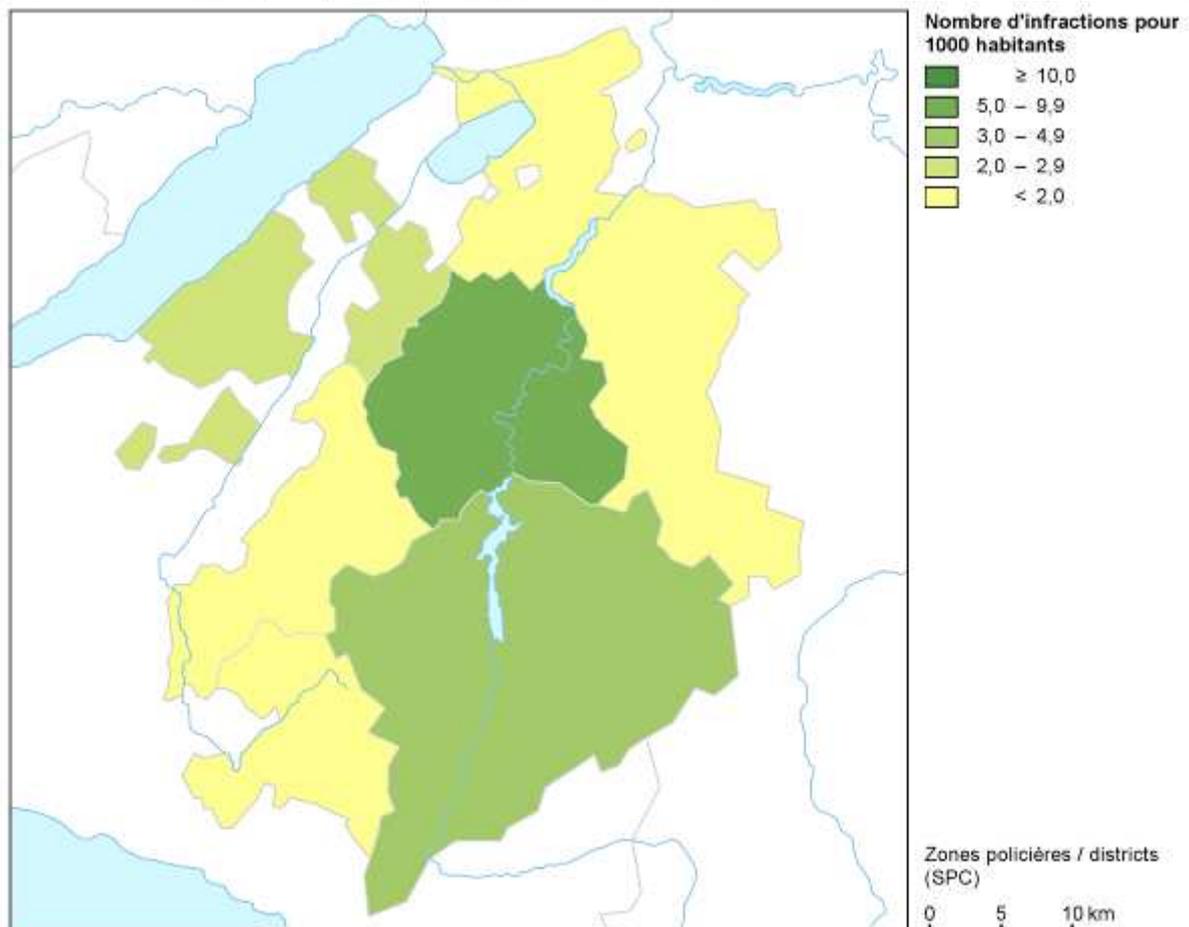
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

1.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

1.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

1.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

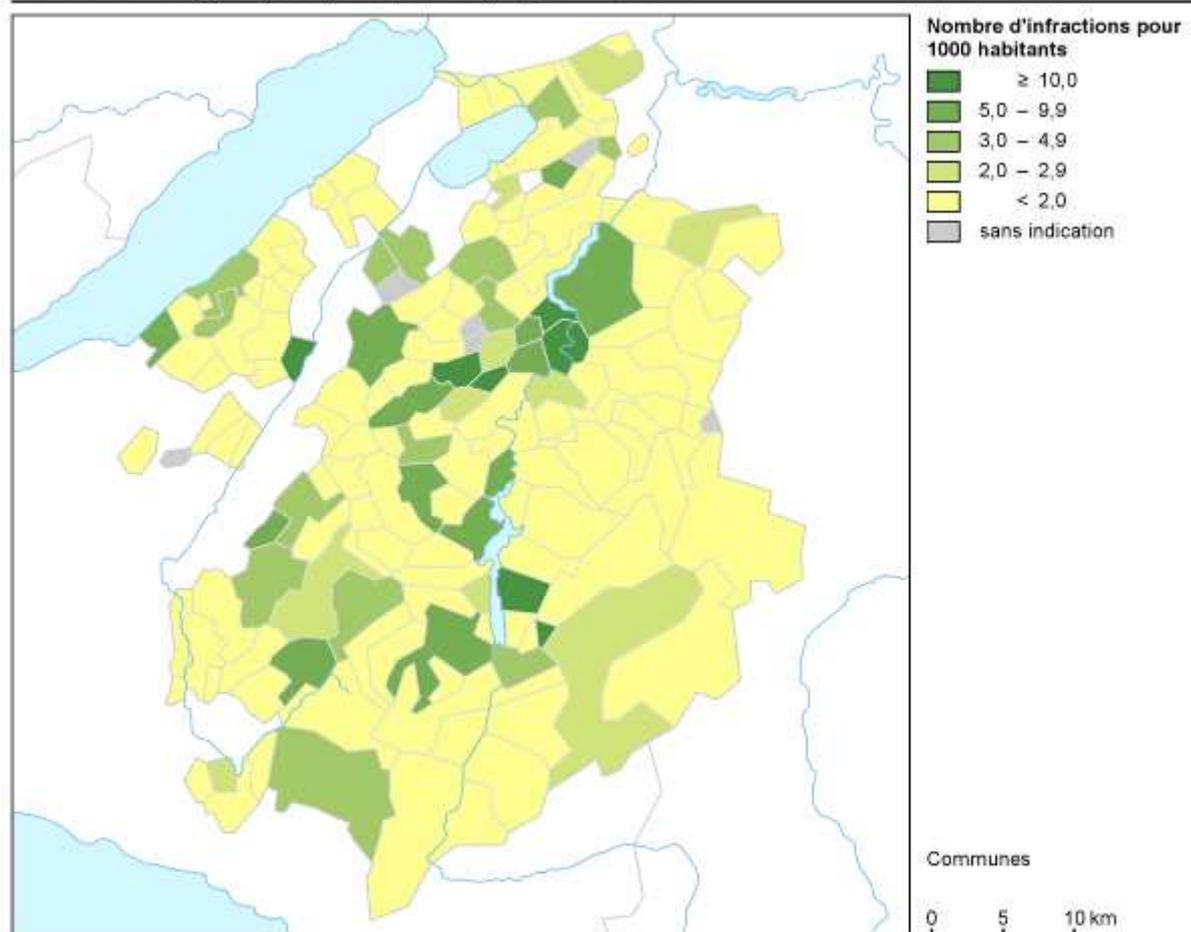
	2011			2012			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
La Sarine	452	94 849	4,9	948	96 979	9,8	110%
La Gruyère	116	46 415	2,6	167	47 594	3,5	44%
Sense	11	41 113	0,3	76	41 533	1,8	591%
La Broye	51	26 525	2,0	71	27 544	2,6	39%
See / Lac	27	32 911	0,8	44	33 419	1,3	63%
La Glâne	15	20 708	0,7	39	21 097	1,8	160%
La Veveyse	31	15 972	2,0	31	16 502	1,9	0%
Inconnu Canton Fribourg	3	s.i.	s.i.	30	s.i.	s.i.	900%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

1.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC (2012), STATPOP (2011)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2013

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

1.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2011			2012			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	301	34 897	8,6	699	35 680	19,6	132%
Bulle	57	18 947	3,0	112	19 592	5,7	96%
Villars-sur-Glâne	42	11 397	3,7	77	11 762	6,5	83%
Marly	21	7 579	2,8	21	7 653	2,7	0%
Düdingen	2	7 325	0,3	56	7 383	7,6	2 700%
Murten	4	6 125	0,7	11	6 203	1,8	175%
Châtel-Saint-Denis	19	5 727	3,3	18	5 943	3,0	-5%
Estavayer-le-Lac	3	5 554	0,5	19	5 791	3,3	533%
Wünnewil-Flamatt	3	5 322	0,6	14	5 319	2,6	367%
Kerzers	8	4 598	1,7	12	4 654	2,6	50%
Romont (FR)	2	4 588	0,4	20	4 621	4,3	900%
Schmitten (FR)	0	3 801	0,0	1	3 901	0,3	s.i.
Gurmels	0	3 857	0,0	2	3 844	0,5	s.i.
Courtepin	2	3 246	0,6	2	3 379	0,6	0%
Bösingen	4	3 286	1,2	0	3 308	0,0	-100%
Givisiez	21	3 010	7,0	25	3 031	8,2	19%
Tafers	0	2 851	0,0	3	3 022	1,0	s.i.
Attalens	2	2 909	0,7	1	3 006	0,3	-50%
Le Mouret	13	2 919	4,5	0	2 990	0,0	-100%
Domdidier	9	2 702	3,3	13	2 825	4,6	44%
Belfaux	3	2 723	1,1	10	2 789	3,6	233%
Granges-Paccot	8	2 608	3,1	32	2 729	11,7	300%
Ursy	0	2 419	0,0	1	2 489	0,4	s.i.
Ueberstorf	0	2 367	0,0	0	2 382	0,0	0%
Broc	6	2 296	2,6	7	2 278	3,1	17%
Hauterive (FR)	0	2 178	0,0	1	2 226	0,4	s.i.
Neyruz (FR)	0	2 126	0,0	5	2 208	2,3	s.i.
Riaz	5	2 153	2,3	0	2 181	0,0	-100%
Corminboeuf	2	2 134	0,9	5	2 142	2,3	150%
Siviriez	0	2 076	0,0	7	2 124	3,3	s.i.
Farvagny	0	2 093	0,0	0	2 114	0,0	0%
Montagny (FR)	4	2 044	2,0	11	2 083	5,3	175%
Vuadens	3	1 982	1,5	4	2 045	2,0	33%
Vuisternens-devant-Romont	0	1 955	0,0	5	2 024	2,5	s.i.
Bas-Vully	6	1 963	3,1	0	1 991	0,0	-100%
Alterswil	0	1 929	0,0	2	1 946	1,0	s.i.
St. Antoni	0	1 925	0,0	0	1 924	0,0	0%
Plaffeien	2	1 911	1,0	0	1 904	0,0	-100%
Gruyères	3	1 789	1,7	0	1 867	0,0	-100%
Charmey	1	1 849	0,5	5	1 852	2,7	400%
Autres communes	150	95 333	s.i.	205	97 463	s.i.	37%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

1.4 Prévenus selon la loi

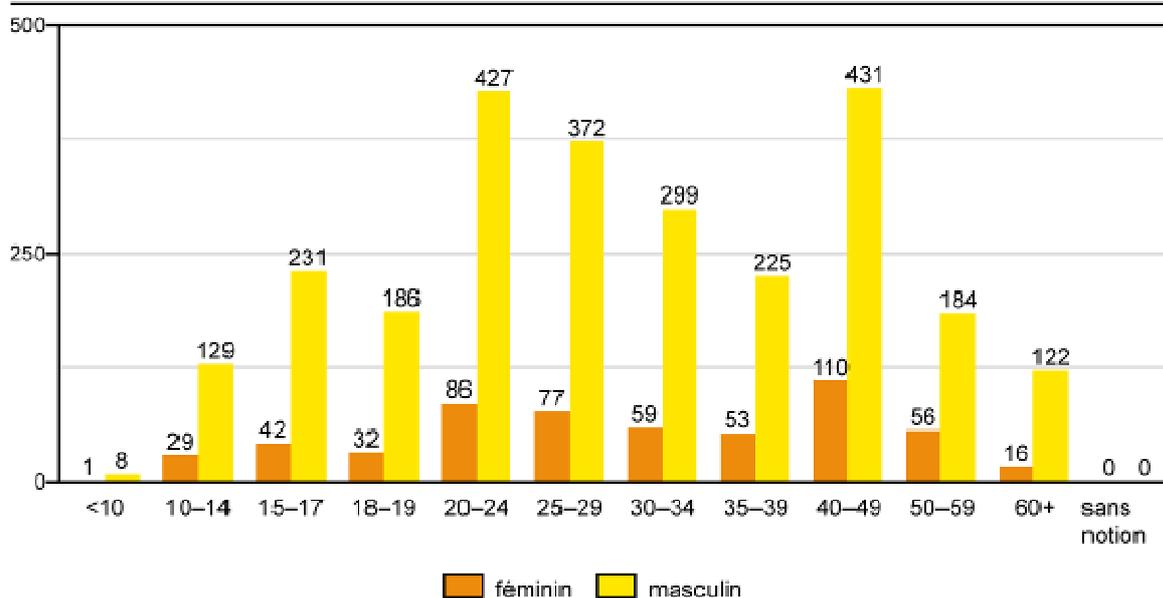
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

1.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

1.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

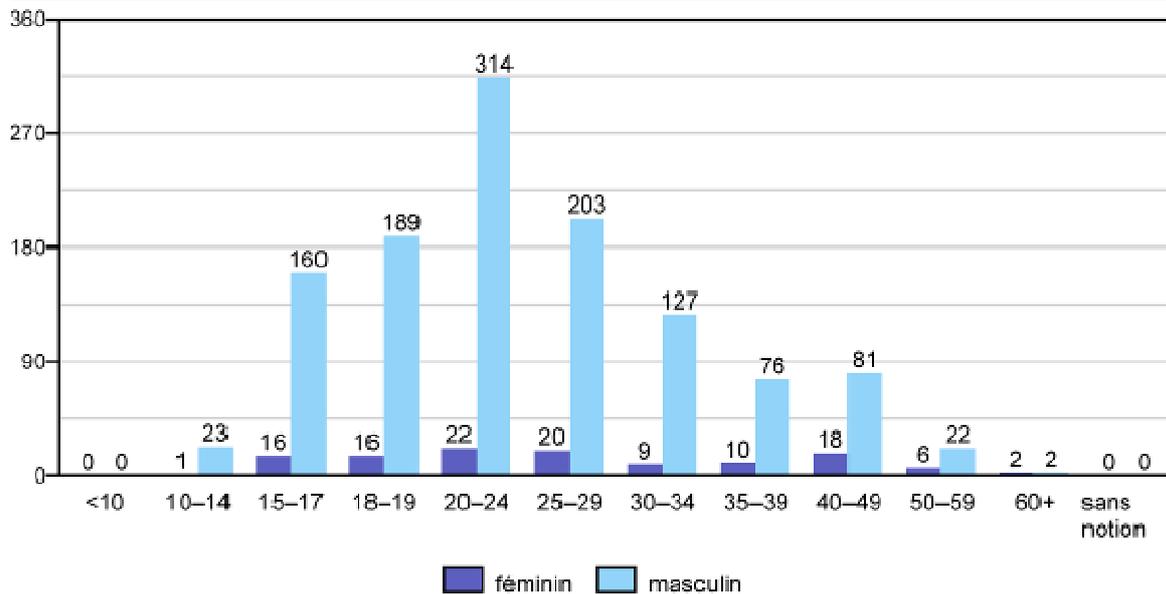
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

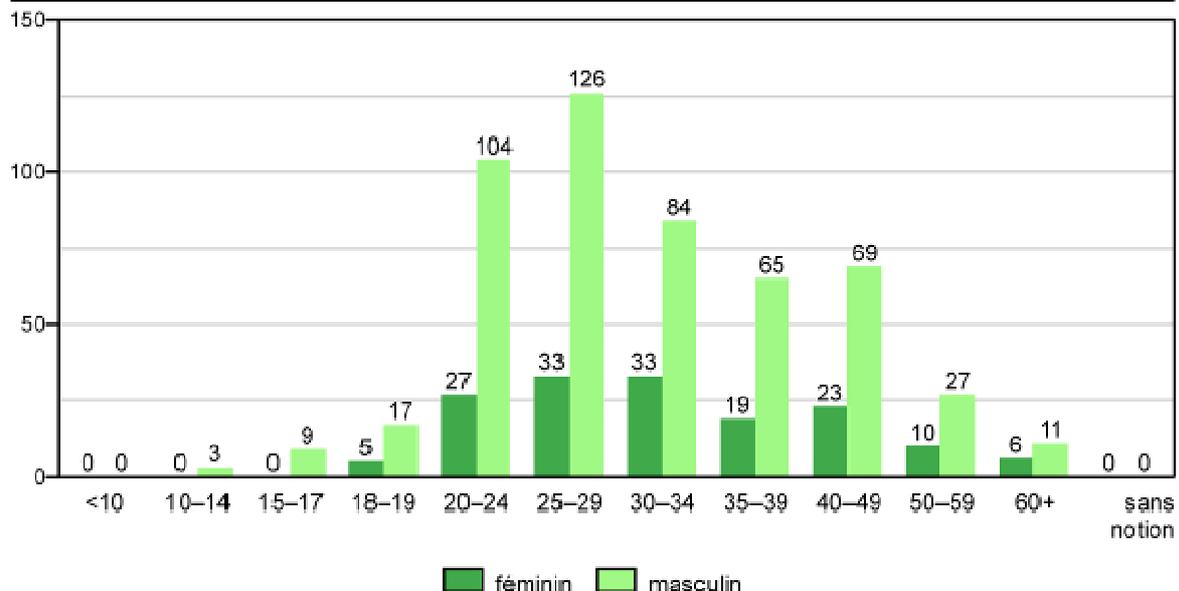
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 11.2.2013

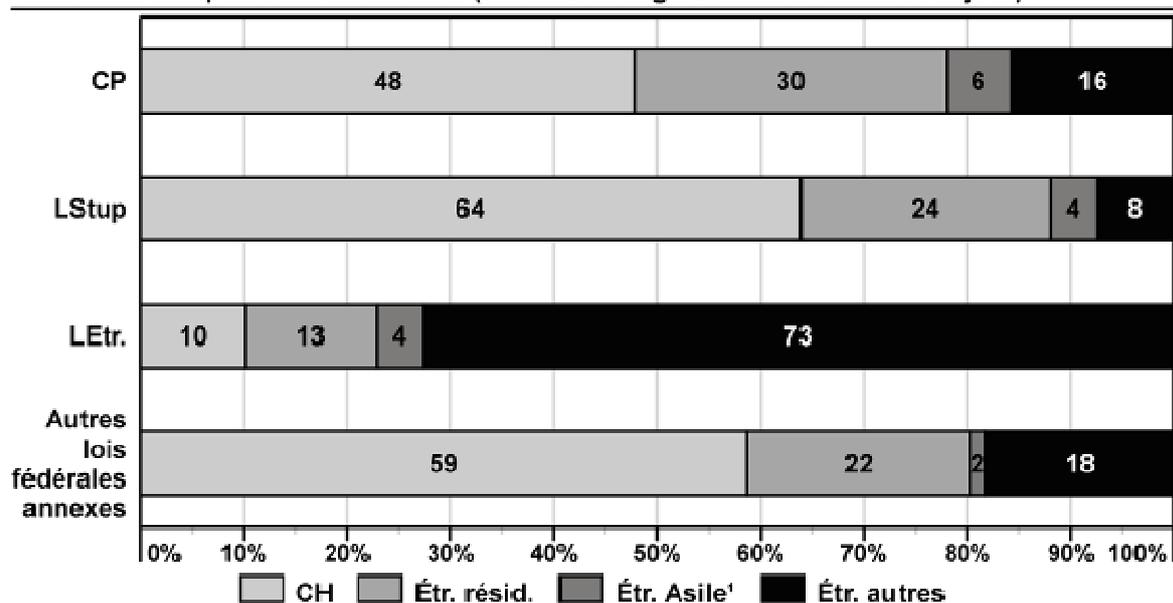
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

1.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

1.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

1.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	3 175	2 474	202	499
Suisse	1 520	1 520		
Total étrangers	1 655	954	202	499
Portugal	344	317	0	27
Kosovo	132	87	4	41
France	119	70	0	49
Roumanie	115	0	0	115
Tunisie	81	21	34	26
Serbie/Monténégro	79	46	14	19
Turquie	70	64	4	2
Italie	64	58	0	6
Algérie	57	7	22	28
Géorgie	47	0	28	19
Maroc	40	19	11	10
Bulgarie	39	2	0	37
Macédoine	33	27	1	5
Espagne	31	27	0	4
Allemagne	24	17	0	7
Brésil	21	18	0	3
Bélarus	20	1	13	6
Albanie	19	2	0	17
Angola	19	15	1	3
Cap-Vert	18	14	0	4
Congo (Brazzaville)	17	12	4	1
Pologne	16	3	0	13
Somalie	16	10	5	1
Russie	14	1	10	3
Bosnie et Herzégovine	13	9	3	1
Irak; Iraq	13	3	9	1
Cameroun	12	10	0	2
Congo (Kinshasa)	10	9	0	1
Autres nationalités	172	85	39	48

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	1 317	1 159	59	99
Suisse	841	841		
Total étrangers	476	318	59	99
Portugal	136	116	0	20
France	71	45	0	26
Algérie	19	3	5	11
Italie	18	16	0	2
Kosovo	18	16	1	1
Tunisie	17	6	5	6
Espagne	16	15	0	1
Turquie	13	13	0	0
Brésil	12	9	0	3
Serbie/Monténégro	11	8	2	1
Somalie	10	2	7	1
Autres nationalités	135	69	39	27

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ³	Autres étrangers
Total	671	153	30	488
Suisse	68	68		
Total étrangers	603	85	30	488
Kosovo	167	25	0	142
Roumanie	47	0	0	47
Espagne	34	2	0	32
Algérie	33	0	11	22
Serbie/Monténégro	31	8	0	23
France	27	4	0	23
Tunisie	27	0	8	19
Brésil	20	6	0	14
Macédoine	18	6	1	11
Italie	16	7	0	9
Portugal	16	8	0	8
Turquie	15	3	0	12
Maroc	14	1	2	11
Bulgarie	13	0	0	13
Pologne	10	0	0	10
Autres nationalités	115	15	8	92

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

³ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

1.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

1.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	212	70	58	29	49	22	440
Suisses	138	43	34	14	24	14	267
Étrangers	74	27	24	15	25	8	173
résidents	60	22	14	12	15	6	129
asile	6	1	3	1	3	2	16
autres	8	4	7	2	7	0	28
Total adultes	1 288	598	340	170	247	92	2 735
Suisses	633	280	145	81	87	27	1 253
Étrangers	655	318	195	89	160	65	1 482
résidents	367	208	96	61	74	18	824
asile	90	34	15	8	28	12	187
autres	198	76	84	20	58	35	471

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

1.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	84	82	12	15	7	0	200
Suisses	70	59	8	12	7	0	156
Étrangers	14	23	4	3	0	0	44
résidents	13	21	4	3	0	0	41
asile	1	1	0	0	0	0	2
autres	0	1	0	0	0	0	1
Total adultes	386	459	146	75	51	0	1 117
Suisses	230	290	91	44	30	0	685
Étrangers	156	169	55	31	21	0	432
résidents	99	111	39	16	12	0	277
asile	21	22	5	6	3	0	57
autres	36	36	11	9	6	0	98

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu



La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

1.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	9	3	0	0	0	0	12
Suisses	1	0	0	0	0	0	1
Étrangers	8	3	0	0	0	0	11
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	8	3	0	0	0	0	11
Total adultes	335	183	92	10	29	10	659
Suisses	55	12	0	0	0	0	67
Étrangers	280	171	92	10	29	10	592
résidents	76	9	0	0	0	0	85
asile	11	5	5	0	7	2	30
autres	193	157	87	10	22	8	477

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

1.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	5 391	871	500	128	175	13

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

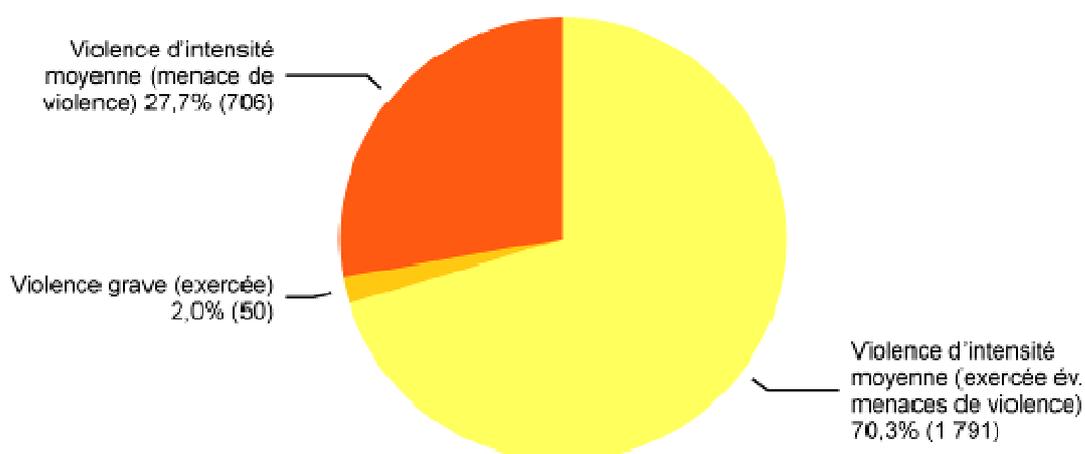
2 Partie détaillée

2.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

2.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

2.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions**Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions**

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	1 645	79,6%	2 547	85,0%	55%
Violence grave (exercée)	37	75,7%	50	72,0%	35%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	100,0%	4	100,0%	-43%
Homicides avec arme à feu	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	3	100,0%	200%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Homicides autre instrument	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	17	58,8%	23	60,9%	35%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	50,0%	5	100,0%	25%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	9	77,8%	17	52,9%	89%
Lés. corp. graves autre instrument	1	0,0%	1	0,0%	0%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	3	33,3%	0	s.i.	-100%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	13	84,6%	23	78,3%	77%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 133	78,2%	1 791	86,7%	58%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	347	75,8%	530	85,1%	53%
Voies de fait (Art. 126)	420	80,5%	573	88,0%	36%
Participation à rixe (Art. 133)	62	100,0%	137	100,0%	121%
Participation à agression (Art. 134)	34	70,6%	47	80,9%	38%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	38	34,2%	56	46,4%	47%
Contrainte (Art. 181)	74	59,5%	136	81,6%	84%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	13	92,3%	9	66,7%	-31%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	17	35,3%	25	48,0%	47%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	128	96,9%	277	96,4%	116%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	475	83,4%	706	81,6%	49%
Menaces (Art. 180)	458	83,8%	669	85,1%	46%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	17	70,6%	37	18,9%	118%

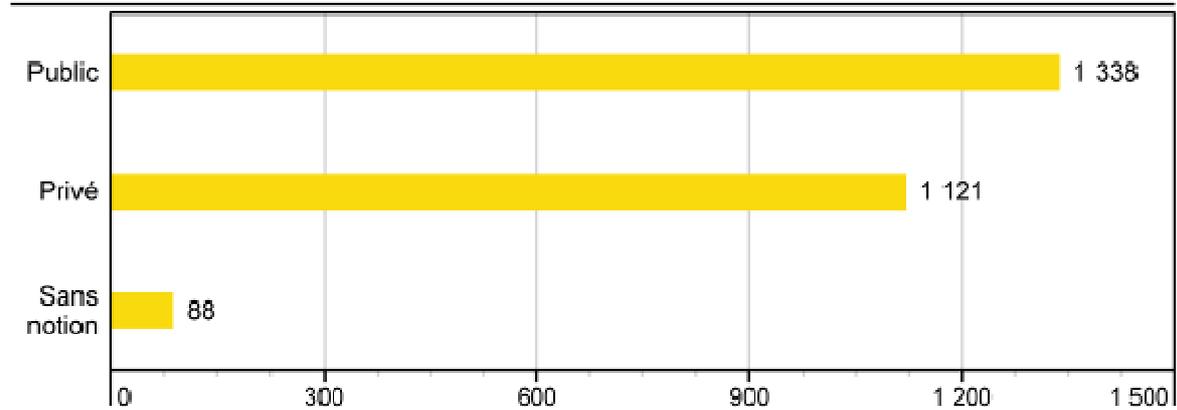
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

2.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

2.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

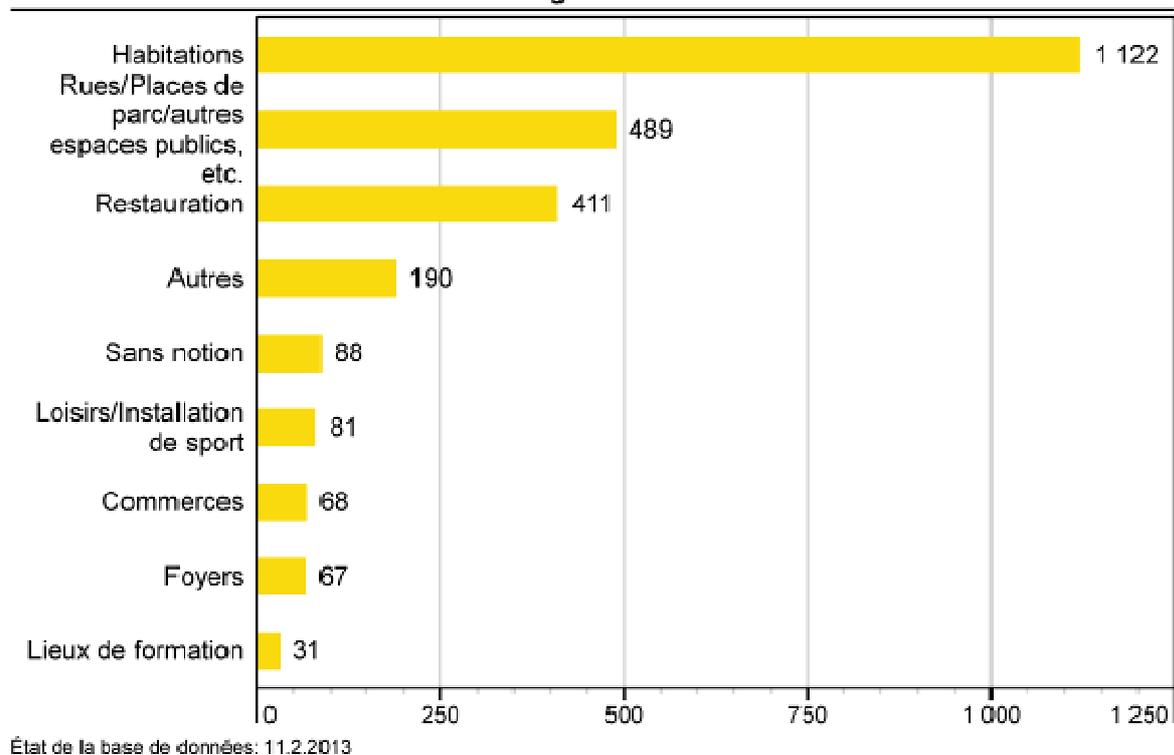
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

2.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

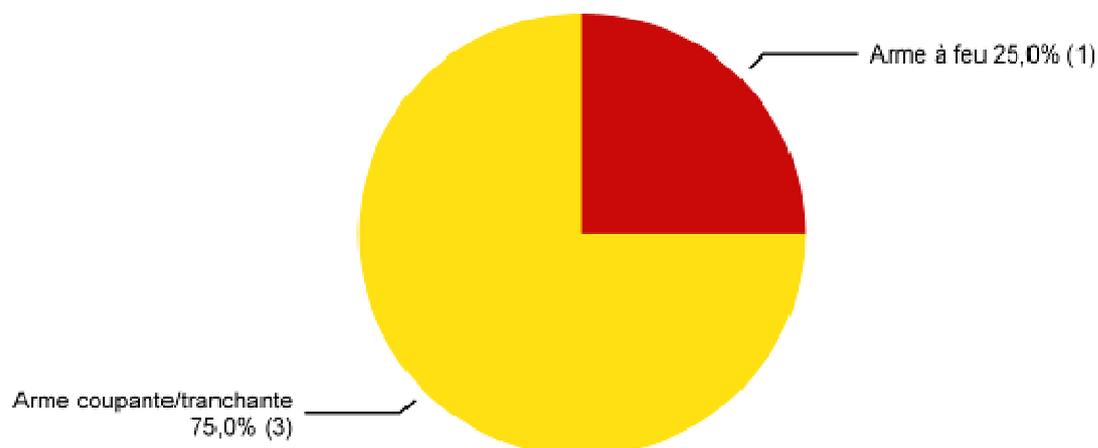
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.1.4 *Infractions de violence selon l'instrument*

2.1.4.1 *Homicides, y c. tentatives*

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 11.2.2013

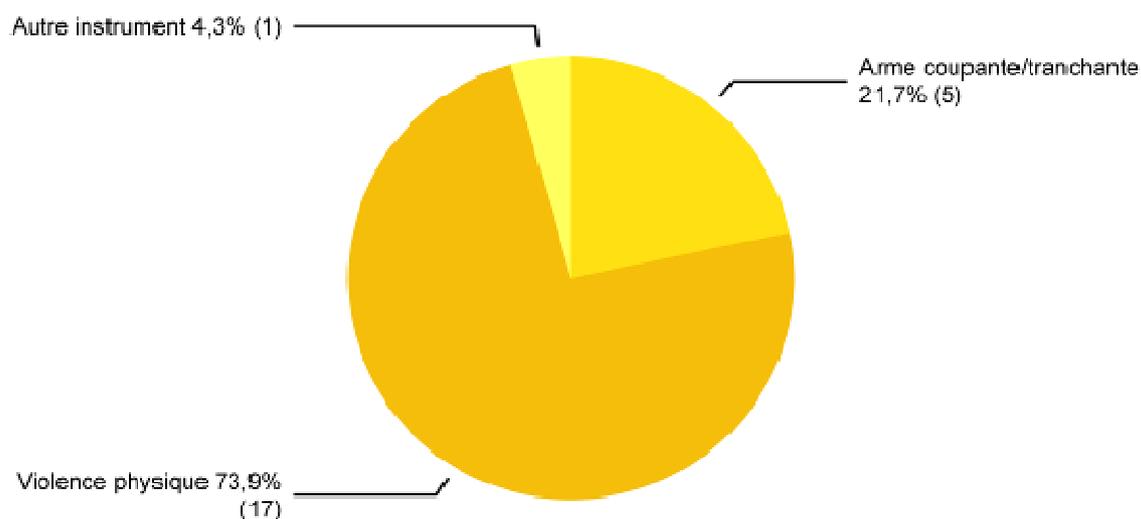
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

2.1.4.2 *Lésions corporelles graves*

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

2.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 392	131	317	944	1 160	711	572
Violence grave (exercée)	40	2	12	26	39	23	17
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	0	4	4	3	2
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	3	0	0	3	3	3	2
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	19	1	8	10	18	10	7
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	5	0	1	4	5	4	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	14	1	7	6	13	6	6
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	17	1	4	12	17	10	8
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	1 174	118	290	766	984	599	481
Lésions corporelles simples (Art. 123)	468	55	119	294	407	260	209
Voies de fait (Art. 126)	461	45	85	331	361	232	198
Participation à rixe (Art. 133)	128	15	64	49	123	72	56
Participation à agression (Art. 134)	31	7	18	6	31	14	10
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	36	14	14	8	36	19	17
Contrainte (Art. 181)	101	6	17	78	84	44	40
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	6	1	2	3	5	3	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	3	3	6	12	3	3
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	236	17	84	135	215	120	73
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	522	42	101	379	440	286	239
Menaces (Art. 180)	517	41	99	377	436	282	236
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	6	2	2	2	5	4	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

2.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

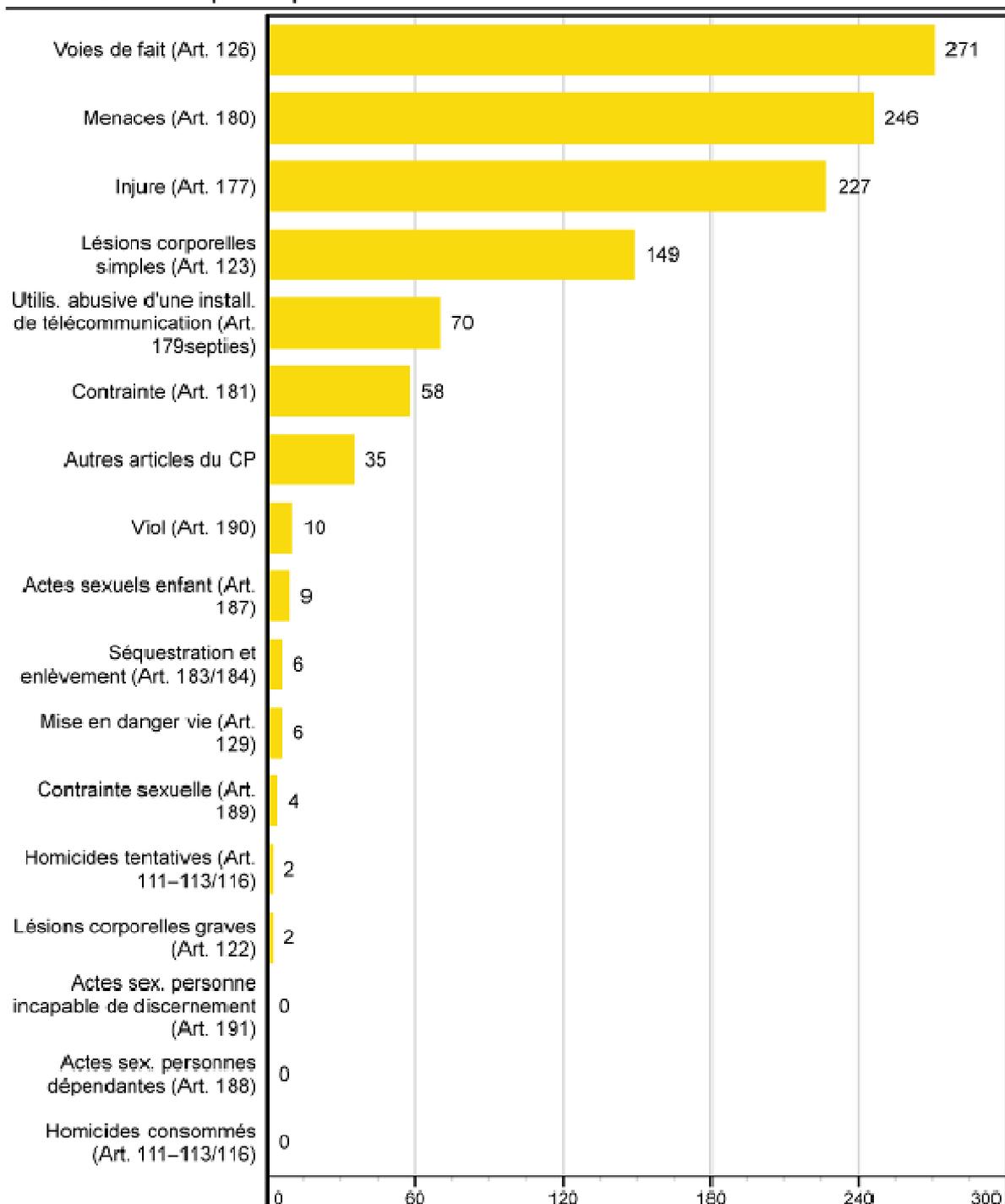
	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	1 555	192	290	1 056	837	701	17
Violence grave (exercée)	47	6	15	26	21	26	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	1	3	3	1	0
Homicides avec arme à feu	1	0	1	0	1	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	2	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	21	2	6	13	18	3	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	1	4	4	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	15	2	5	8	13	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	22	4	8	10	0	22	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 165	165	228	762	638	517	10
Lésions corporelles simples (Art. 123)	506	53	119	334	321	185	0
Voies de fait (Art. 126)	524	87	90	347	238	286	0
Participation à rixe (Art. 133)	3	1	2	0	3	0	0
Participation à agression (Art. 134)	21	1	5	15	18	3	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	69	11	15	38	39	25	5
Contrainte (Art. 181)	123	9	27	85	39	82	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	1	2	9	2	10	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	11	4	7	8	14	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	36	0	2	31	25	8	3
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	662	54	110	490	313	341	8
Menaces (Art. 180)	626	49	101	470	289	331	6
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	37	6	9	20	24	11	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

2.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

2.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction**Violences domestiques: répartition selon l'infraction**

État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

2.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2011	2012	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	693	1 095	58%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	2	100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	2	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	83	149	80%
Voies de fait (Art. 126)	196	271	38%
Mise en danger vie (Art. 129)	7	6	-14%
Injure (Art. 177)	128	227	77%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	53	70	32%
Menaces (Art. 180)	170	246	45%
Contrainte (Art. 181)	24	58	142%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	6	200%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	1	9	800%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	4	300%
Viol (Art. 190)	3	10	233%
AOS ⁴ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ⁵	19	35	84%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 43% de ces infractions.

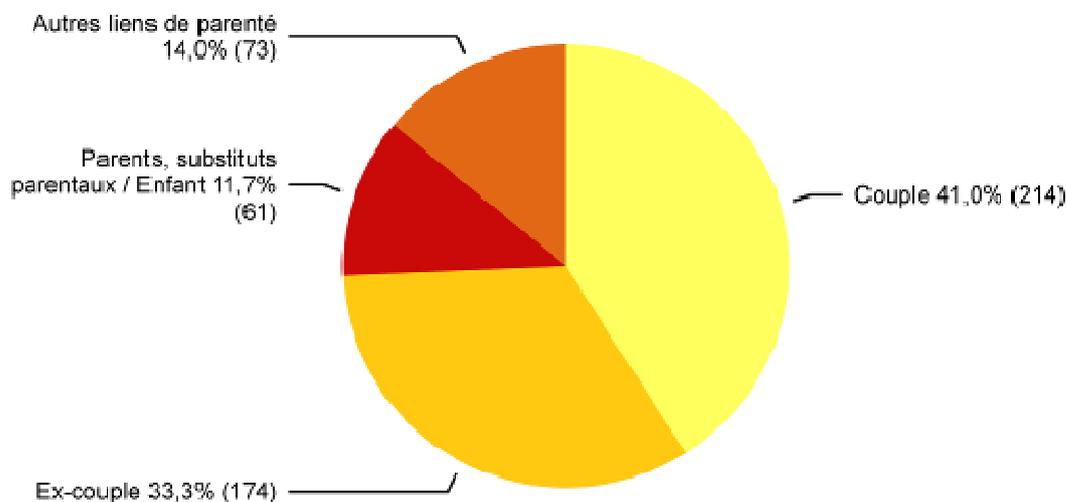
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁴ Actes d'ordre sexuel

⁵ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

2.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

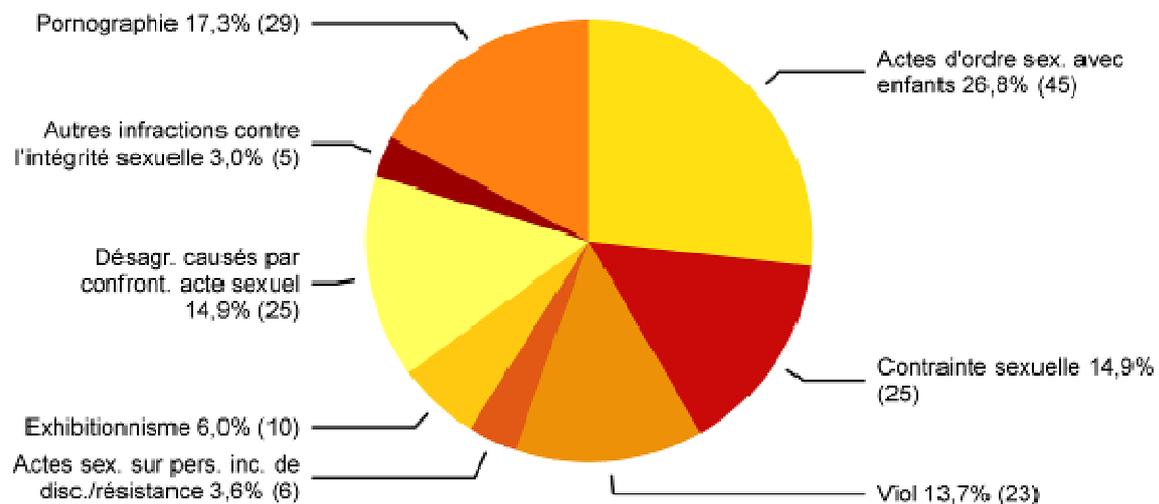
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

2.3.1 *Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction*

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

2.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	119	58,8%	168	66,7%	41%
AOS ⁶ avec enfants (Art. 187)	38	63,2%	45	66,7%	18%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	17	35,3%	25	48,0%	47%
Viol (Art. 190)	13	84,6%	23	78,3%	77%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	28,6%	6	50,0%	-14%
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	60,0%	10	20,0%	0%
Pornographie (Art. 197)	9	88,9%	29	86,2%	222%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	24	54,2%	25	72,0%	4%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	0,0%	5	80,0%	400%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

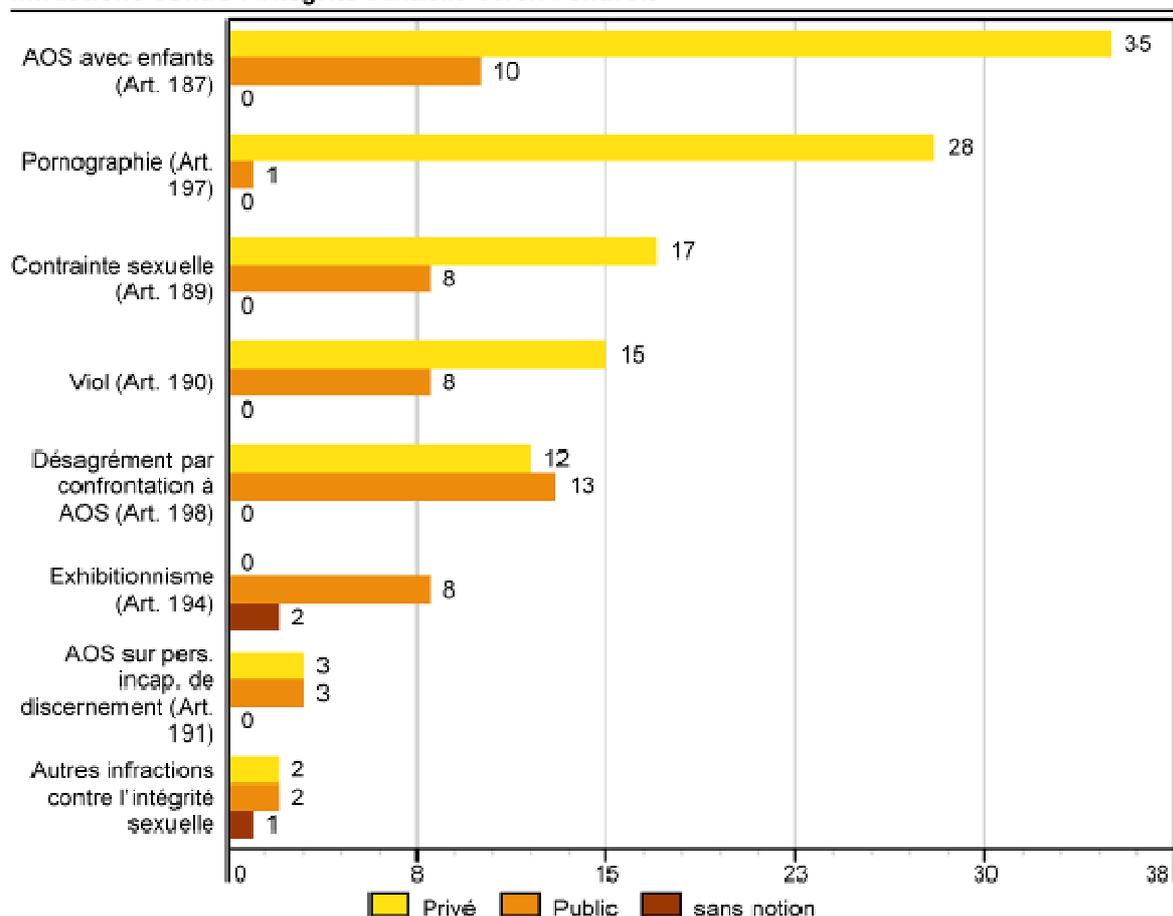
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁶ Actes d'ordre sexuel



2.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

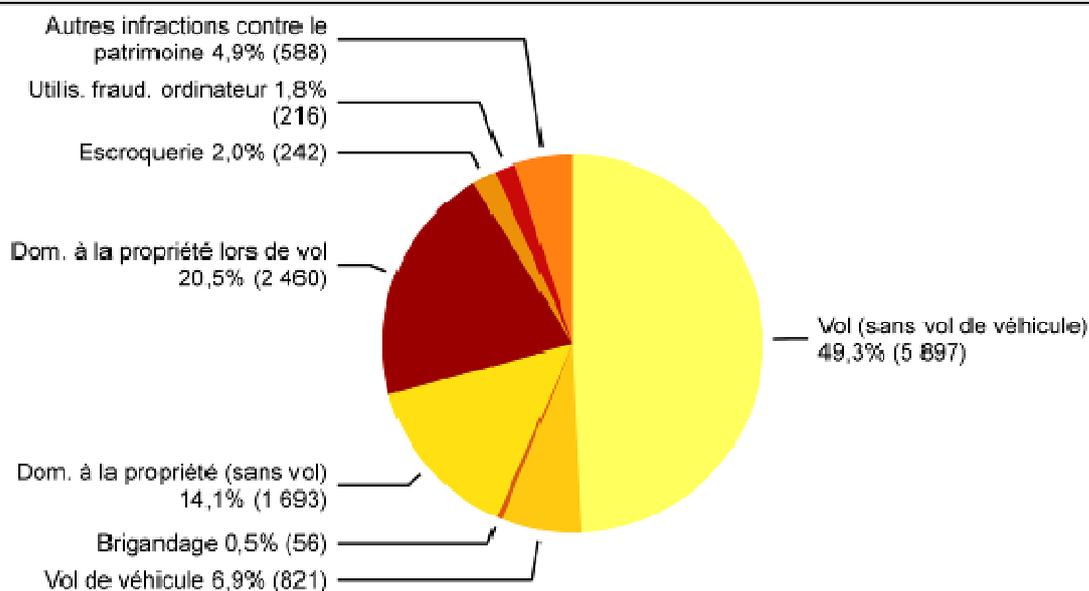
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.4 Infractions contre le patrimoine

2.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

2.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	9 224	13,8%	11 973	24,2%	30%
Appropr. illégitime (Art. 137)	141	15,6%	165	17,0%	17%
Abus de confiance (Art. 138)	77	59,7%	148	73,0%	92%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 551	11,9%	5 897	21,7%	30%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	883	6,6%	821	6,8%	-7%
Brigandage (Art. 140)	38	34,2%	56	46,4%	47%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	0,0%	1	100,0%	0%
Soustraction de données (Art. 143)	102	31,4%	61	6,6%	-40%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	19	5,3%	21	14,3%	11%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 361	17,6%	1 693	34,0%	24%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 706	10,3%	2 460	21,0%	44%
Escroquerie (Art. 146)	93	30,1%	242	51,7%	160%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	177	40,7%	216	20,8%	22%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	5	60,0%	22	95,5%	340%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	14	42,9%	10	60,0%	-29%
Extorsion et chantage (Art. 156)	17	70,6%	37	18,9%	118%
Gestion déloyale (Art. 158)	1	100,0%	6	50,0%	500%
Détournement de salaire (Art. 159)	6	66,7%	0	s.i.	-100%
Recel (Art. 160)	10	100,0%	77	98,7%	670%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Autres infractions contre le patrimoine	20	30,0%	37	18,9%	85%

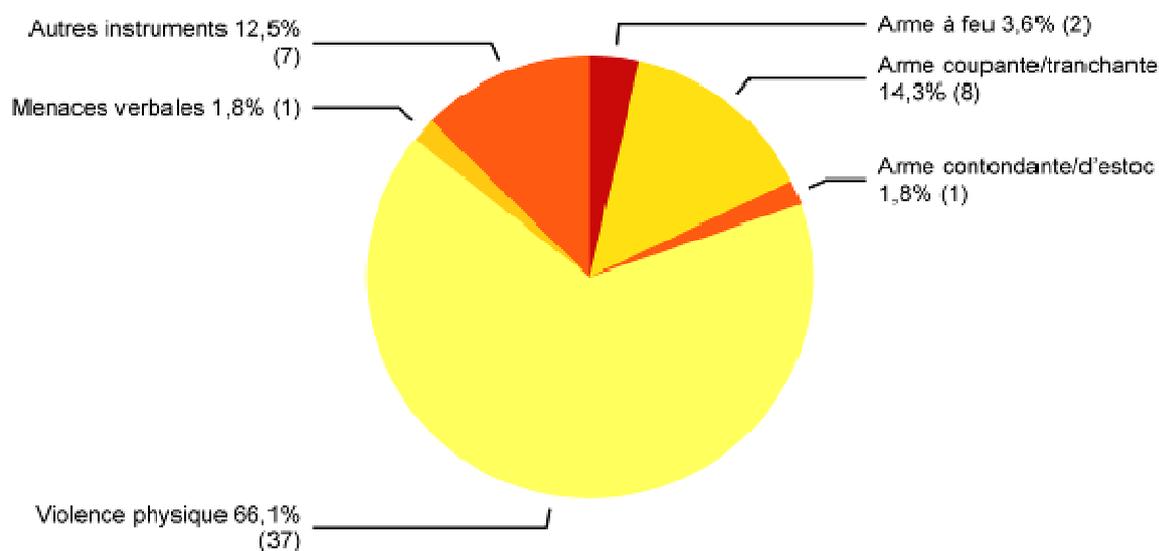
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

2.5 Brigandage

2.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

2.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	38	34,2%	56	46,4%	47%
Arme à feu	6	33,3%	2	0,0%	-67%
Arme coupante / tranchante	7	0,0%	8	50,0%	14%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Violence physique	20	35,0%	37	48,6%	85%
Menaces verbales	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Autres instruments	4	75,0%	7	28,6%	75%
Instrument inconnu	1	100,0%	0	s.i.	-100%

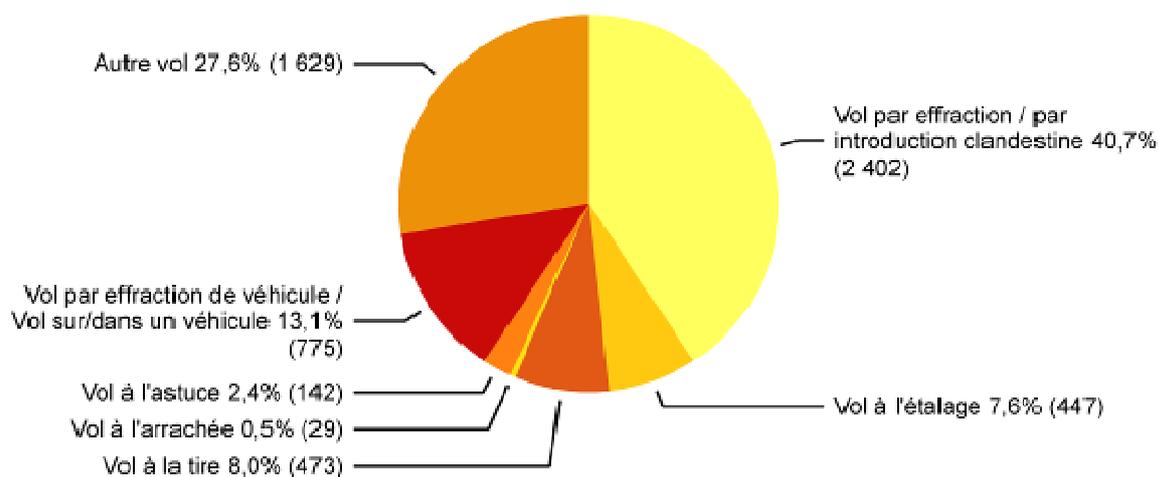
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

2.6 Vol

2.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

2.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 551	11,9%	5 897	21,7%	30%
Vol sans spécification	1 498	9,4%	1 629	16,9%	9%
Vol par effraction	1 422	11,1%	1 964	19,6%	38%
Vol par introduction clandestine	399	12,0%	438	18,3%	10%
Vol à l'étalage	222	64,0%	447	73,4%	101%
Vol à l'arrachée	26	11,5%	29	17,2%	12%
Vol à la tire	391	2,6%	473	5,1%	21%
Vol à l'astuce	116	13,8%	142	14,8%	22%
Vol par effraction de véhicule	330	3,3%	491	23,8%	49%
Vol sur/dans un véhicule	147	7,5%	284	16,5%	93%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%

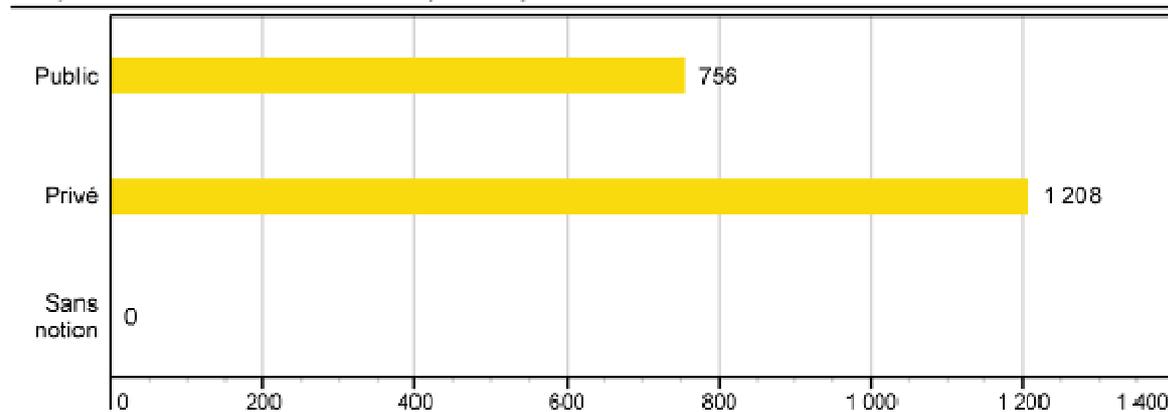
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

2.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

2.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

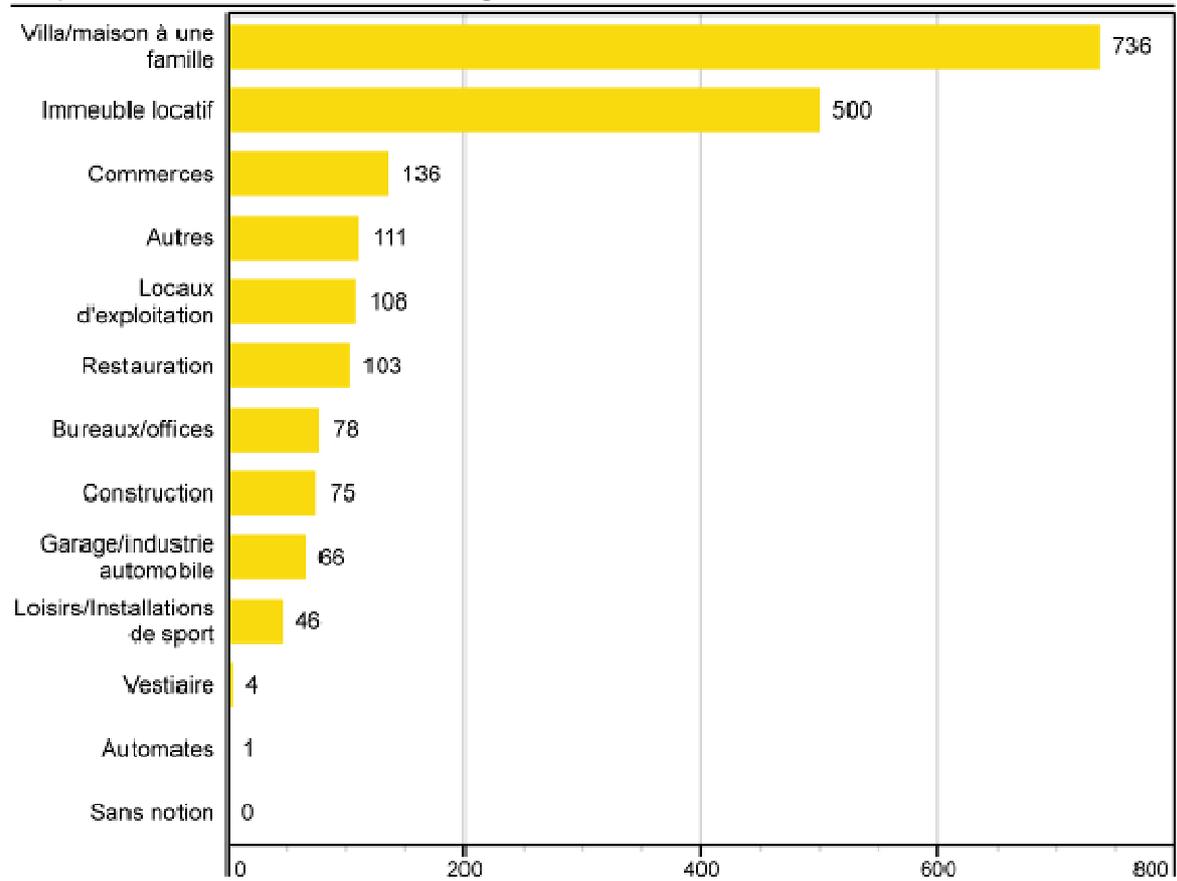
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

2.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

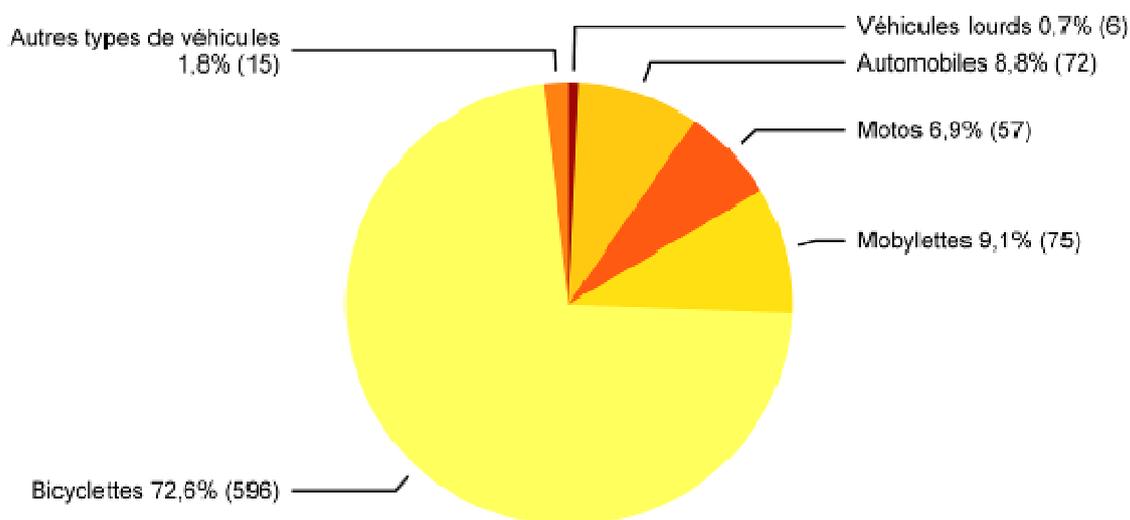
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

2.7 Vol de véhicule

2.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

2.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	883	6,6%	821	6,8%	-7%
Véhicules lourds	7	28,6%	6	33,3%	-14%
Automobiles	70	37,1%	72	27,8%	3%
Motos	69	18,8%	57	19,3%	-17%
Mobylettes	60	3,3%	75	5,3%	25%
Bicyclettes	657	2,1%	596	2,9%	-9%
Autres véhicules	20	5,0%	15	13,3%	-25%

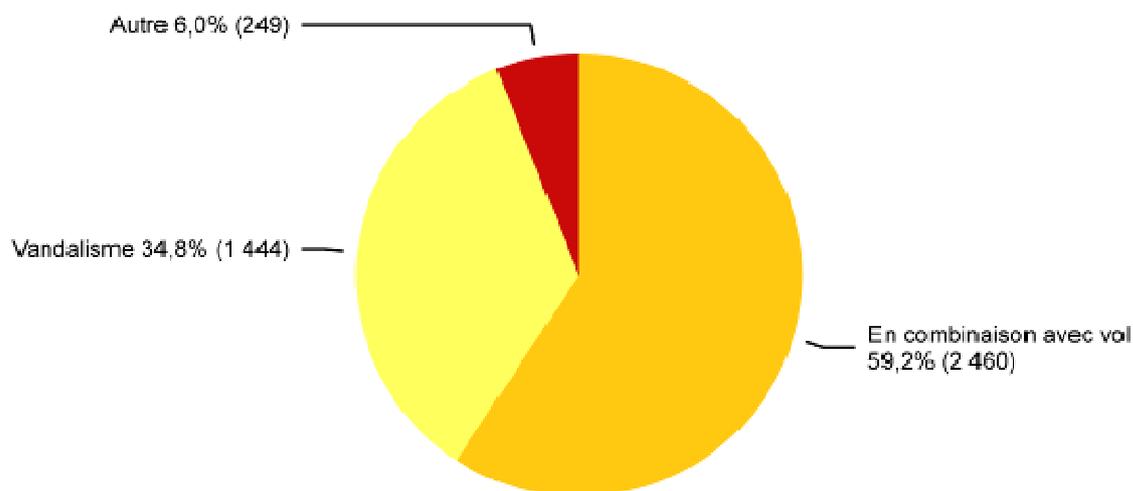
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

2.8 Dommages à la propriété

2.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

2.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

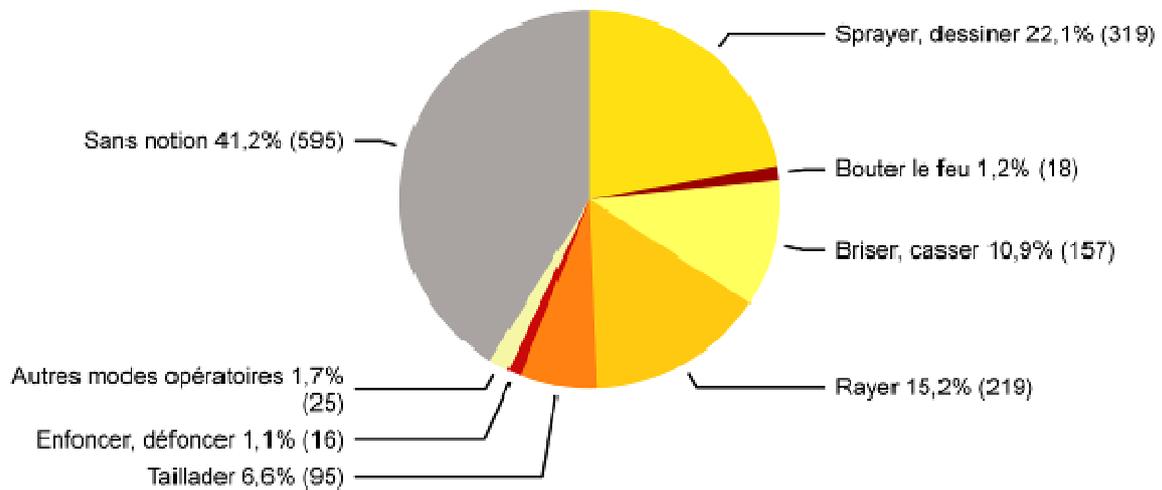
	2011		2012		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	3 067	13,5%	4 153	26,3%	35%
En combinaison avec vol	1 706	10,3%	2 460	21,0%	44%
Vandalisme	1 260	14,8%	1 444	30,7%	15%
Autre	101	51,5%	249	53,0%	147%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

2.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 11.2.2013

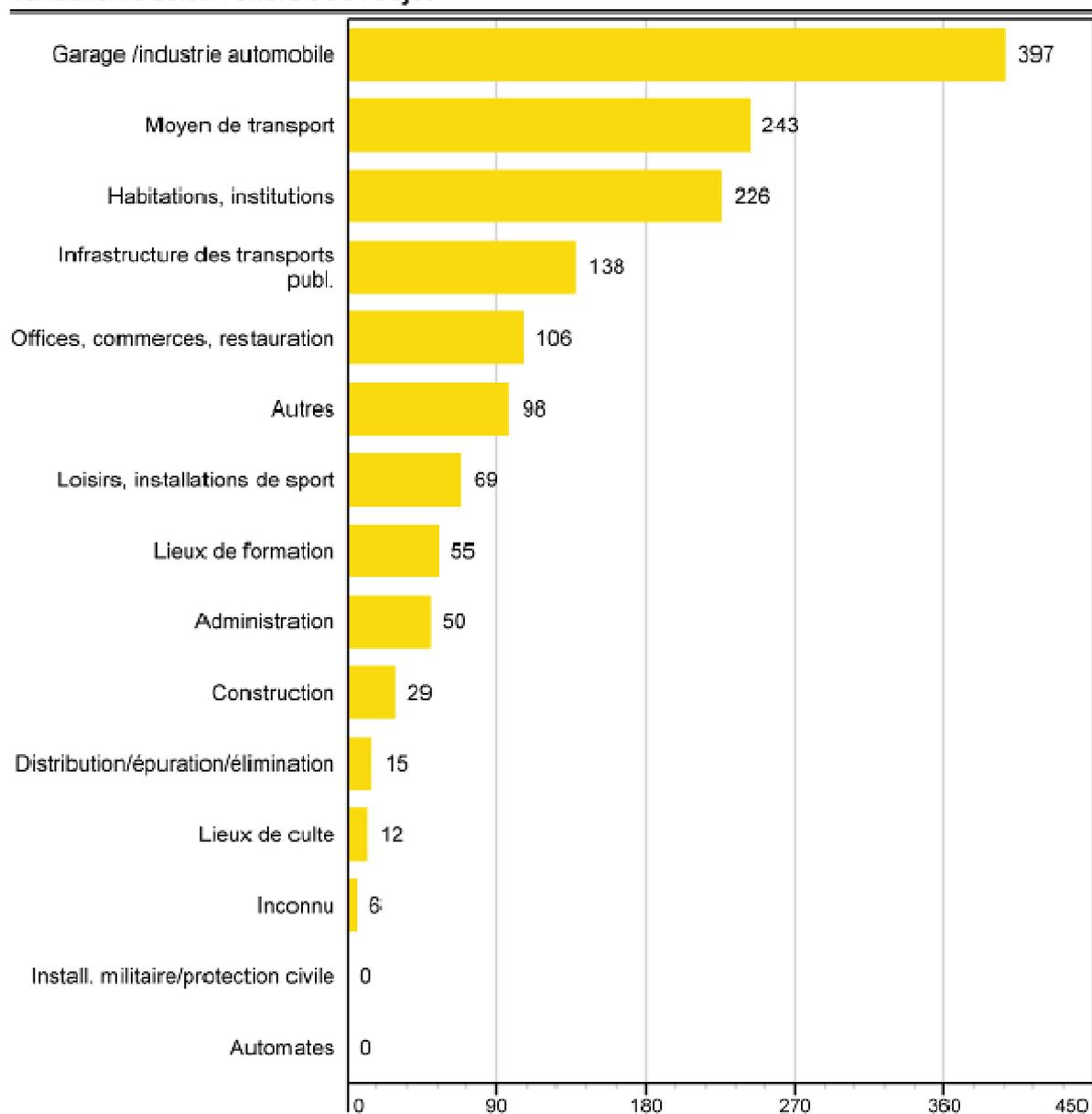
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

2.8.4 Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

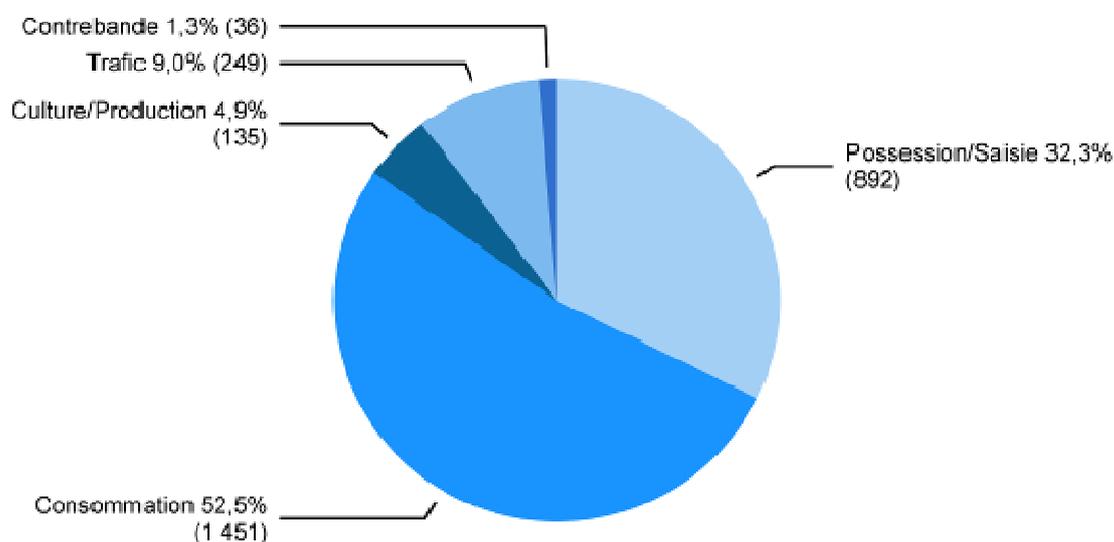
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

2.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

2.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

2.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	2 385	98,4%	2 763	98,8%	16%
Total possession/saisie	850	96,6%	892	96,5%	5%
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	844	96,6%	871	96,4%	3%
Possession/saisie crime	6	100,0%	21	100,0%	250%
Total consommation	1 205	100,0%	1 451	100,0%	20%
Total culture/production	127	96,1%	135	99,3%	6%
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	127	96,1%	131	99,2%	3%
Culture / production crime	0	s.i.	4	100,0%	s.i.
Total trafic	175	99,4%	249	100,0%	42%
Trafic délit	162	99,4%	214	100,0%	32%
Trafic crime	13	100,0%	35	100,0%	169%
Total contrebande	28	92,9%	36	97,2%	29%
Importation, exportation, transit délit	21	95,2%	32	96,9%	52%
Importation, exportation, transit crime	7	85,7%	4	100,0%	-43%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

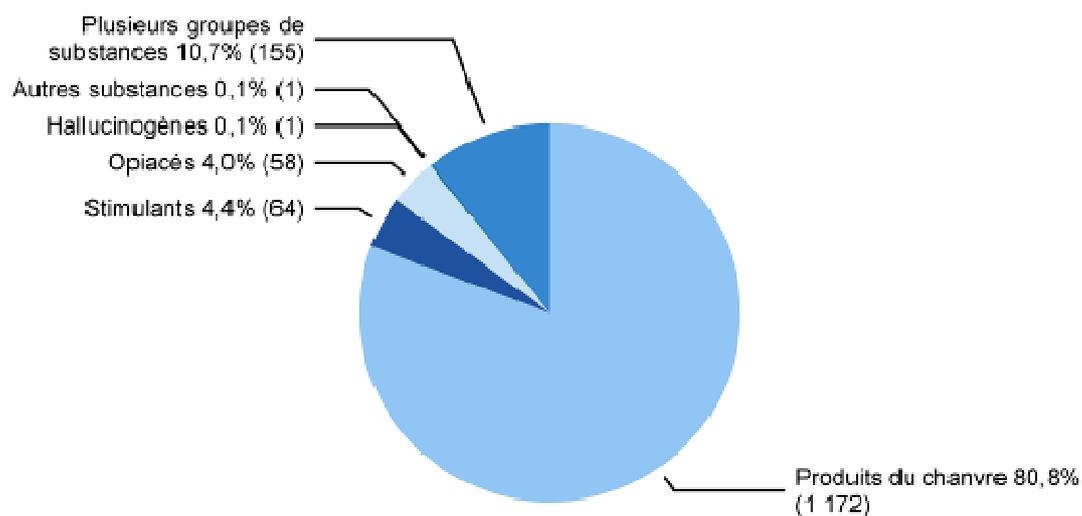
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

2.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

2.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 11.2.2013

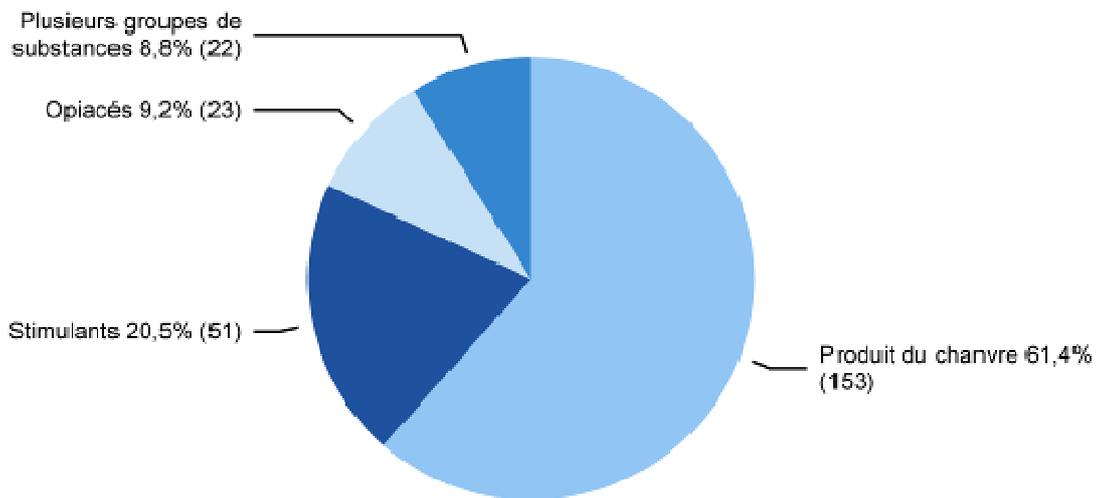
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

2.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

2.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

2.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	705	0	14	128	131	176	104	98	41	12	1
Étrangers	404	0	8	31	49	117	82	85	30	2	0
résidents	282	0	7	29	37	82	50	52	23	2	0
asile	42	0	1	1	6	13	10	10	1	0	0
autres	80	0	0	1	6	22	22	23	6	0	0
Suissesses	89	0	1	11	14	15	15	14	13	5	1
Étrangères	23	0	0	5	2	6	3	3	4	0	0
résidents	20	0	0	5	2	4	2	3	4	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+
Suisses	105	0	1	14	24	21	15	17	7	6	0
Étrangers	97	0	2	6	15	27	17	25	4	1	0
résidents	53	0	2	6	7	12	5	16	4	1	0
asile	22	0	0	0	4	9	5	4	0	0	0
autres	22	0	0	0	4	6	7	5	0	0	0
Suissesses	18	0	0	1	4	2	2	5	2	2	0
Étrangères	5	0	0	2	0	1	1	0	1	0	0
résidents	5	0	0	2	0	1	1	0	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

2.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	164	28	6	1	1	0	200
Suisses	126	23	5	1	1	0	156
Étrangers	38	5	1	0	0	0	44
résidents	35	5	1	0	0	0	41
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	957	126	25	6	3	0	1 117
Suisses	598	74	11	2	0	0	685
Étrangers	359	52	14	4	3	0	432
résidents	228	37	9	2	1	0	277
asile	47	7	2	0	1	0	57
autres	84	8	3	2	1	0	98

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

2.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2011	2012	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	1	0	-100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	0	0	0%
Étrangers/ères	1	0	-100%
Total décès dus à la drogue	1	0	-100%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

2.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants**Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants**

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	84	-	2,163	-	4 042
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	16	-	11,656	-	113
Haschisch	87	4	1,587	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
Marijuana	676	111	48,608	-	-
Stimulants					
Amphétamines	11	63	0,496	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	12	564	0,075	-	-
Khat	4	-	11,563	-	-
Feuilles de coca	1	-	0,671	-	-
Cocaïne	46	-	0,755	-	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	5	854	0,009	-	-
Opiacés					
Héroïne	52	-	0,466	-	-
Morphine/Héroïne base	1	-	-	4,000	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	-	-	-	-	-
Autres produits de substitution	-	-	-	-	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	6	-	0,131	-	6
LSD	2	11	-	-	-
Mescaline	2	-	1,950	-	-
Autres hallucinogènes	2	4	0,001	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	1	-	-	2 000,000	-
Autres substances stupéfiantes	5	8	0,110	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	2	6	-	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

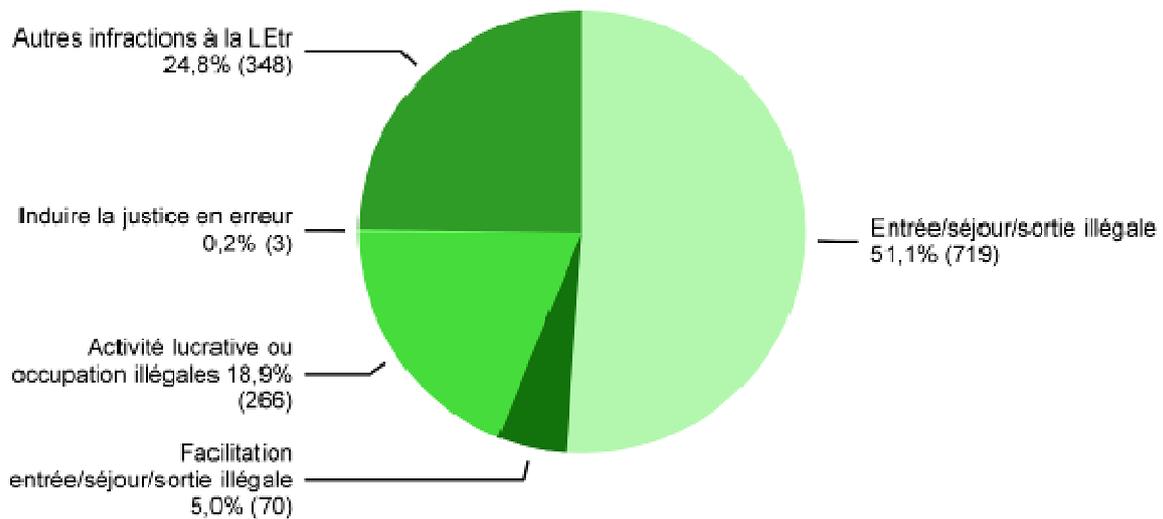
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

2.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

2.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

2.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2011		2012		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	706	99,9%	1 406	99,9%	99%
Total entrée/séjour/sortie illégal	365	100,0%	719	100,0%	97%
Viol. des dispo. sur l'entrée	157	100,0%	306	100,0%	95%
Séjour illégal	208	100,0%	413	100,0%	99%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	43	100,0%	70	100,0%	63%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	42	100,0%	69	100,0%	64%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	185	99,5%	266	99,6%	44%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	106	99,1%	184	100,0%	74%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	1	100,0%	2	100,0%	100%
Occupation d'étrangers non autorisée	78	100,0%	80	98,8%	3%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	2	100,0%	3	100,0%	50%
Fausses indications / dissimulation de faits	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	100,0%	2	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEtr	111	100,0%	348	100,0%	214%
Non-respect assign. lieu de résidence	81	100,0%	221	100,0%	173%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	25	100,0%	111	100,0%	344%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	14	100,0%	1 300%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

3 Évolution

3.1 Tableaux

3.1.1 *Infractions selon la loi*

	2009	2010	2011	2012
Code pénal (CP)	14 391	15 337	14 209	19 024
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 493	2 515	2 385	2 763
Loi sur les Étrangers (LEtr)	540	681	706	1 406

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

3.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011	2012
Total général du Code pénal	14 391	15 337	14 209	19 024
Total vie et intégrité corporelle	1 240	1 271	965	1 388
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	5	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	2	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530
Total patrimoine	8 900	9 526	9 224	11 973
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897
dont vol par effraction	1 196	1 414	1 422	1 964
dont vol à l'arrachée	27	16	26	29
Vol de véhicule	1 065	908	883	821
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	10	6	4	7
Total honneur, domaine secret ou privé	943	995	796	1 088
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	163	130	126	172
Total liberté	2 288	2 601	2 431	3 340
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136
Traite d'êtres humains (Art. 182)	5	0	0	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	128	118	103	139
Total intégrité sexuelle	267	207	119	168
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	87	69	38	45
Viol (Art. 190)	39	15	13	23
Exhibitionnisme (Art. 194)	18	15	10	10
Pornographie (Art. 197)	36	28	9	29
Total danger collectif	149	177	165	187
Incendie intentionnel (Art. 221)	59	54	38	74
Total autorité publique	260	213	250	520
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	141	113	128	277
Total administration de la justice	46	38	47	92
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	3	2	4
Autres Code pénal	298	309	212	268

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

3.1.3 Code pénal: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
La Sarine	6 742	7 171	6 816	9 366
La Gruyère	2 353	2 566	2 394	3 102
La Broye	1 478	1 526	1 232	1 909
See / Lac	1 485	1 555	1 462	1 907
Sense	1 368	1 102	989	1 209
La Glâne	599	764	627	796
La Veveyse	365	635	683	693
Inconnu Canton Fribourg	1	18	6	42

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

3.1.4 Code pénal: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Fribourg	4 259	4 391	4 218	5 866
Bulle	1 514	1 609	1 562	1 851
Estavayer-le-Lac	651	588	470	689
Murten	453	517	476	607
Villars-sur-Glâne	685	636	666	591
Marly	399	451	354	516
Romont (FR)	355	323	324	395
Granges-Paccot	231	272	257	364
Châtel-Saint-Denis	203	363	398	354
Düdingen	544	329	265	335
Avry	116	123	196	261
Kerzers	249	302	219	260
Givisiez	177	233	170	247
Courtepin	134	147	152	213
Wünnewil-Flamatt	251	269	200	211
Domdidier	126	164	118	177
Broc	121	136	84	167
Belfaux	86	104	99	161
Farvagny	49	77	52	145
Matran	91	104	77	136
Bösingen	76	43	57	135
Grolley	72	75	64	134
Cheyres	91	88	61	127
Neyruz (FR)	40	62	69	124
Le Mouret	74	51	77	118
Attalens	27	79	80	114
Gruyères	78	73	80	108
Tafers	89	69	81	105
Saint-Aubin (FR)	47	62	86	101
Delley-Portalban	49	66	26	100
Bas-Vully	103	109	87	99
Pont-en-Ogoz	44	70	54	99
Montagny (FR)	56	48	68	98
Riaz	55	69	56	98
Cottens (FR)	33	48	31	97
Courgevax	43	42	70	93
Marsens	42	69	66	91
Schmitten (FR)	103	94	119	90
Gurmels	108	86	93	85
Rossens (FR)	48	36	27	80
Autres	2 419	2 860	2 500	3 382

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

3.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011	2012
Total infractions à la LStup	2 493	2 515	2 385	2 763
Total possession/saisie	829	824	850	892
Possession/saisie contravention	0	0	0	0
Possession/saisie délit	818	812	844	871
Possession/saisie crime	11	12	6	21
Total consommation	1 263	1 301	1 205	1 451
Total culture/production	118	135	127	135
Culture/production contravention	0	0	0	0
Culture / production délit	117	130	127	131
Culture / production crime	1	5	0	4
Total trafic	269	238	175	249
Trafic délit	247	193	162	214
Trafic crime	22	45	13	35
Total contrebande	14	17	28	36
Importation, exportation, transit délit	13	13	21	32
Importation, exportation, transit crime	1	4	7	4

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants3.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
La Sarine	1 044	1 161	1 195	1 355
La Gruyère	570	558	397	519
La Broye	317	277	316	388
See / Lac	216	189	141	163
Sense	160	163	160	123
La Veveyse	77	67	91	111
La Glâne	107	100	84	101
Inconnu Canton Fribourg	2	0	1	3

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

3.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Fribourg	839	873	923	1 022
Bulle	453	396	263	285
Estavayer-le-Lac	185	104	181	257
Marly	26	76	59	113
Châtel-Saint-Denis	48	29	68	72
Romont (FR)	46	59	56	59
Vaulruz	41	43	28	53
Broc	15	21	17	47
Bas-Vully	14	9	13	44
Givisiez	8	9	31	44
Murten	59	64	53	38
Villars-sur-Glâne	30	35	44	31
Pont-en-Ogoz	15	9	6	30
Bösingen	14	11	13	26
Düdingen	50	35	52	25
Granges-Paccot	26	22	29	22
Wünnewil-Flamatt	24	29	24	22
Montagny (FR)	14	14	12	20
Murist	2	4	4	19
Belfaux	9	13	19	18
Domdidier	27	38	19	18
Kerzers	40	19	15	18
Schmitten (FR)	11	10	18	18
Haut-Intyamou	3	0	2	16
Le Mouret	8	8	0	16
Corbières	0	1	0	14
Vuadens	5	13	21	14
Cheyres	4	22	3	13
Courtepin	24	19	17	12
Gruyères	4	6	1	12
Lully (FR)	20	22	22	11
Marsens	2	10	0	11
Bossonnens	12	6	2	10
Galmiz	9	17	2	10
Hauterive (FR)	6	40	7	10
Attalens	13	17	9	9
Corminboeuf	2	0	4	9
Les Montets	9	12	4	9
Noréaz	0	0	0	9
Riaz	7	15	6	9
Autres communes	369	385	338	268

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

3.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011	2012
Total général infractions à la LEtr	540	681	706	1 406
Total entrée/séjour/sortie illégal	298	397	365	719
Violation des dispositions sur l'entrée	85	157	157	306
Séjour illégal	212	240	208	413
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	1	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	45	47	43	70
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	45	47	42	69
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	1	1
Total activité lucrative ou occupation illégales	181	183	185	266
Exercer une activité lucrative sans autoris.	122	129	106	184
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	1	1	2
Occupation d'étrangers non autorisée	59	53	78	80
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	1	0	2	3
Fausse indications / dissimulation de faits	1	0	0	1
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	2	2
Total autres infractions à la LEtr	15	54	111	348
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	81	221
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	15	37	25	111
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	1	0	1
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	5	4	1
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	11	1	14

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

3.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions par district

	2009	2010	2011	2012
La Sarine	250	353	452	948
La Gruyère	93	96	116	167
Sense	52	27	11	76
La Broye	66	62	51	71
See / Lac	34	91	27	44
La Glâne	30	50	15	39
La Veveyse	15	1	31	31
Inconnu Canton Fribourg	0	1	3	30

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

3.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions par commune

	2009	2010	2011	2012
Fribourg	140	242	301	699
Bulle	31	64	57	112
Villars-sur-Glâne	14	17	42	77
Givisiez	8	5	21	25
Marly	10	22	21	21
Châtel-Saint-Denis	5	0	19	18
Le Pâquier (FR)	8	1	18	0
Le Mouret	2	0	13	0
Rossens (FR)	3	6	12	12
Féigny	0	0	11	9
Villaz-Saint-Pierre	0	3	10	0
Domdidier	6	3	9	13
Avry	8	10	8	19
Dompiere (FR)	0	1	8	4
Granges-Paccot	11	16	8	32
Kerzers	2	18	8	12
Prez-vers-Noréaz	6	0	8	0
Bas-Vully	0	2	6	0
Broc	3	6	6	7
Léchelles	2	1	6	1
Semsaies	0	0	6	0
Vaulruz	6	0	6	2
Riaz	0	2	5	0
Bösingen	13	1	4	0
Cottens (FR)	3	4	4	2
La Verrerie	8	0	4	7
Marsens	0	5	4	0
Montagny (FR)	1	4	4	11
Murten	12	26	4	11
Pont-en-Ogoz	2	0	4	13
Vuisternens-en-Ogoz	1	0	4	1
Bas-Intyamon	0	0	3	2
Belfaux	9	2	3	10
Estavayer-le-Lac	35	26	3	19
Gruyères	4	4	3	0
Lully (FR)	12	2	3	4
Matran	14	6	3	16
Misery-Courtion	5	5	3	6
Ried bei Kerzers	0	0	3	0
Vuadens	0	5	3	4
Autres communes	156	172	38	237

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

3.1.11 Infractions de violence

	2009	2010	2011	2012
Total infractions de violence	2 109	2 105	1 645	2 547
Violence grave (exercée)	46	30	37	50
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	1	7	4
Homicides avec arme à feu	0	1	5	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	1	3
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	1	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	12	17	23
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	4	0	4	5
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	2	11	9	17
Lés. corp. graves autre instrument	0	1	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	3	0
Prise d'otage (Art. 185)	1	2	0	0
Viol (Art. 190)	39	15	13	23
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 487	1 479	1 133	1 791
Lésions corporelles simples (Art. 123)	460	488	347	530
Voies de fait (Art. 126)	611	578	420	573
Participation à rixe (Art. 133)	79	89	62	137
Participation à agression (Art. 134)	35	41	34	47
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	45	49	38	56
Contrainte (Art. 181)	78	76	74	136
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	14	13	9
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	26	31	17	25
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	141	113	128	277
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	576	596	475	706
Menaces (Art. 180)	568	577	458	669
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	8	19	17	37

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

3.1.12 Infractions de violence domestique

	2009	2010	2011	2012
Total infractions de violence domestiques	500	735	693	1 095
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	3	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1	2
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	79	114	83	149
Voies de fait (Art. 126)	120	167	196	271
Mise en danger vie (Art. 129)	3	8	7	6
Injure (Art. 177)	96	109	128	227
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	25	60	53	70
Menaces (Art. 180)	114	187	170	246
Contrainte (Art. 181)	25	24	24	58
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	6	2	6
Actes sexuels enfant (Art. 187)	12	23	1	9
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	8	1	4
Viol (Art. 190)	7	6	3	10
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	4	0	0
Autres articles du CP	6	18	19	35

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

3.1.13 Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011	2012
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	8 900	9 526	9 224	11 973
Appropr. illégitime (Art. 137)	132	149	141	165
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	77	148
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 068	4 302	4 551	5 897
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	1 065	908	883	821
Brigandage (Art. 140)	45	49	38	56
Soustraction de chose (Art. 141)	3	6	1	1
Soustraction de données (Art. 143)	16	104	102	61
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	7	14	19	21
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 728	1 637	1 361	1 693
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 330	1 734	1 706	2 460
Escroquerie (Art. 146)	140	220	93	242
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	92	110	177	216
Filouterie d'auberge (Art. 149)	10	14	5	22
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	11	9	14	10
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	19	17	37
Gestion déloyale (Art. 158)	5	8	1	6
Détournement de salaire (Art. 159)	1	1	6	0
Recel (Art. 160)	51	55	10	77
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	2	1	2
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	2	1	1
Autres infractions contre le patrimoine	38	31	20	37

© Office fédéral de la statistique (OFS)

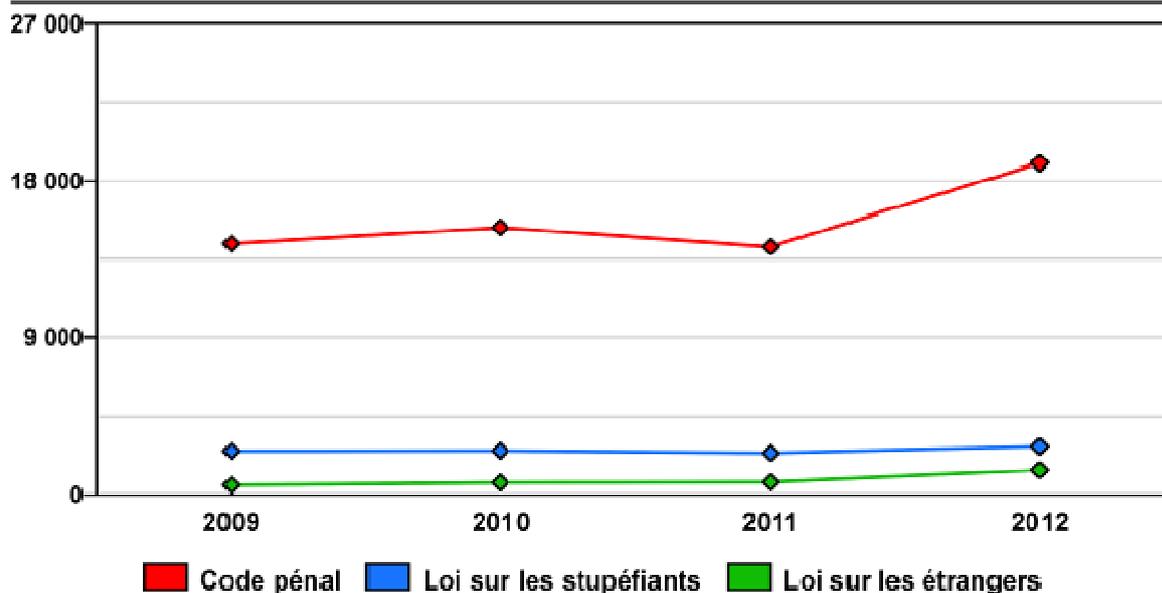
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

3.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

3.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 11.2.2013

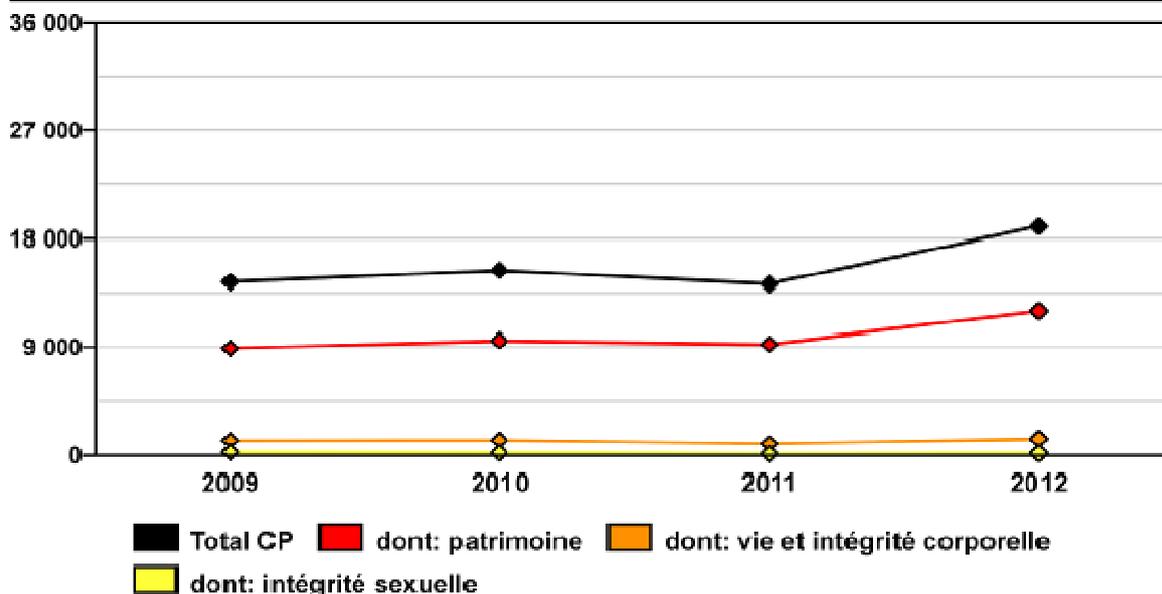
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions selon la loi

3.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 11.2.2013

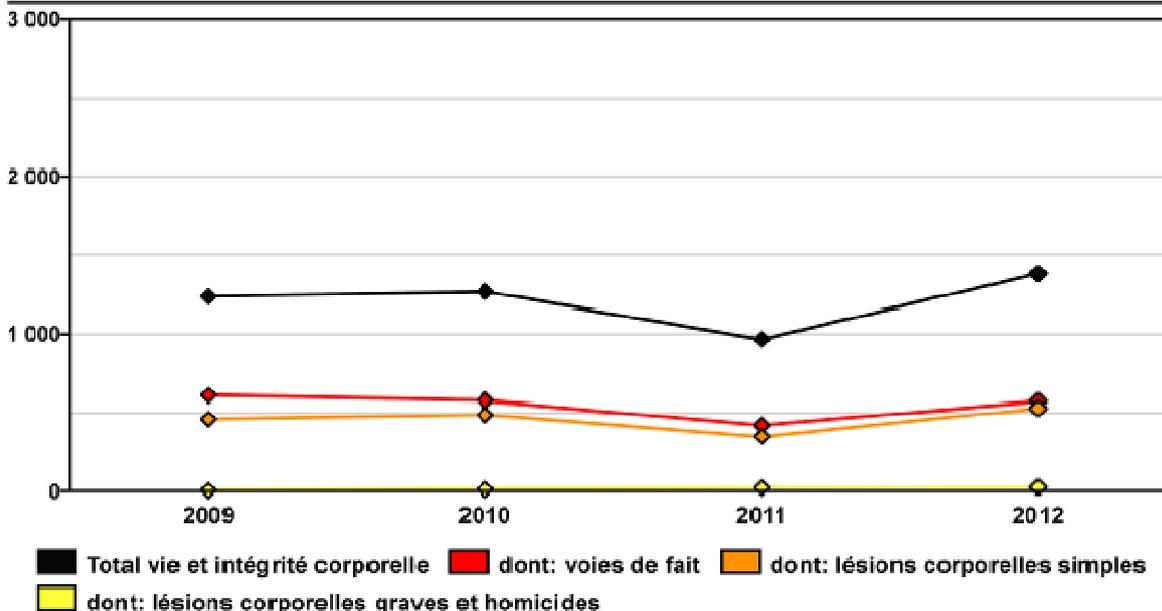
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

3.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 11.2.2013

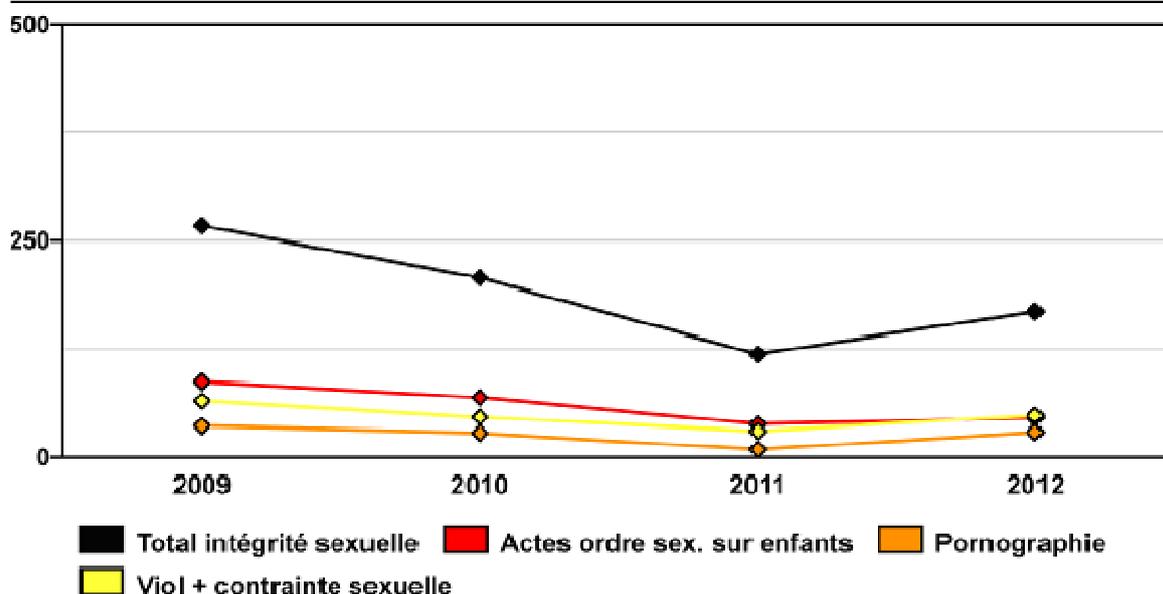
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

3.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 11.2.2013

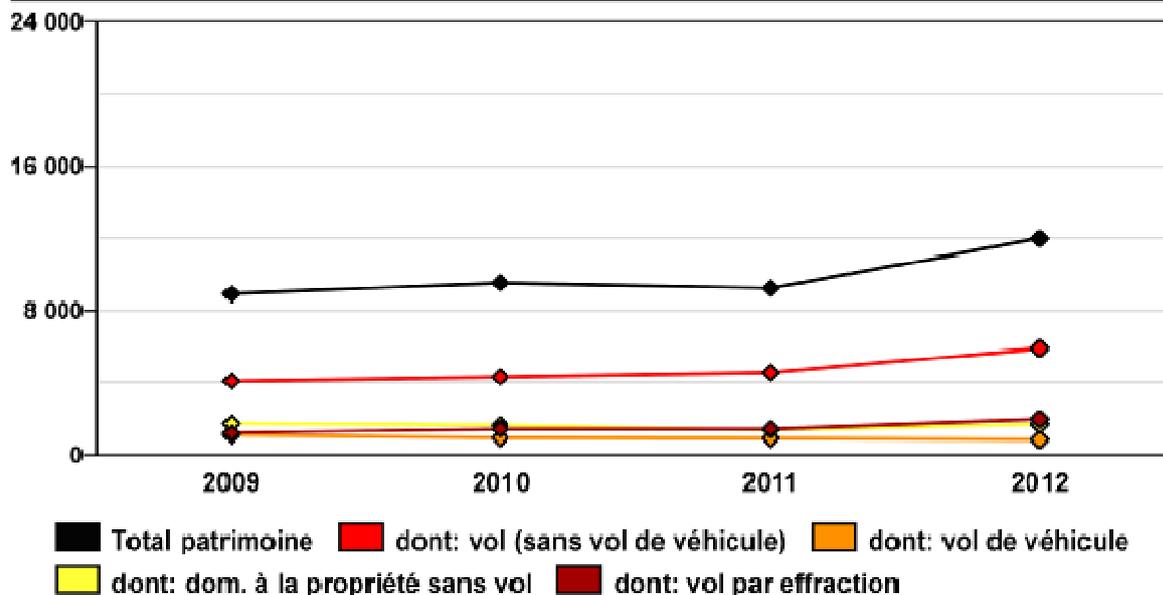
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 11.2.2013

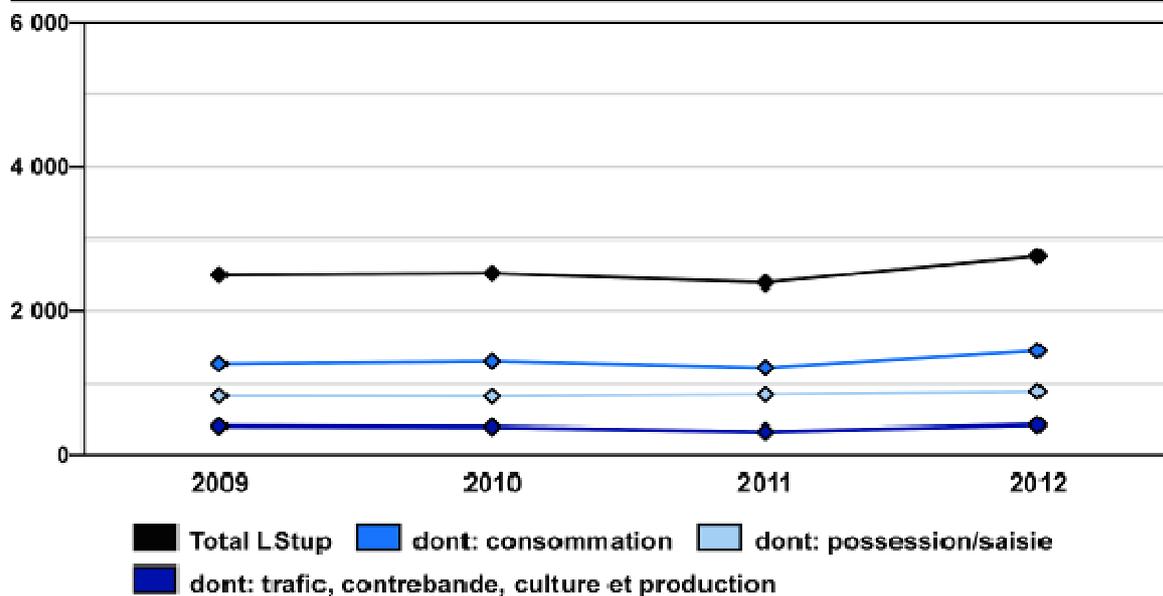
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

3.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 11.2.2013

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4 Glossaire méthodologique

4.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

4.2 Définitions

4.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

4.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

4.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

4.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire « personne morale » ou « personne physique », les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

4.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il

n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie « asile » ou « autres » .

4.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

4.3 Principes d'exploitation des données

4.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

4.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

4.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

4.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

4.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

4.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$



La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

4.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

5 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	8
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	11
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	13
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	15
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	27
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	28
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	29
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	29
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	30
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	30
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	32
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	36
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	37
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	40
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	46
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	49
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	51
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 59	59
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	59
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 60	60
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution.....	60
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	61
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	63
Tableau 33: Infractions selon la loi	64
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	65
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	66
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune	67
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	68
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	69
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	70
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district.....	70
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	71
Tableau 43: Infractions de violence	72
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	73
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	74

6 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	7
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	10
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	12
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	14
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	31
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	33
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	34
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	35
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	35
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	39
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	41
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	47
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	48
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	49
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	51
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	52
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	53
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	54
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	55
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	57
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	58
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	62
Figure 36: Infractions selon la loi	75
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	76
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	76
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	77
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	78